



# LES DÉMOCRATES N'INQUIÈTENT PAS OTTAWA

« Les déclarations de Clinton et d'Obama sont à prendre avec un grain de sel »

Page B 1

www.ledavoir.com

# LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 43

LE JEUDI 28 FÉVRIER 2008

89c + TAXES = 1\$

## Dion s'attire les moqueries

### Ses attaques contre le budget lui explosent au visage

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le chef libéral Stéphane Dion s'est attiré les moqueries des autres chefs de parti fédéraux hier en critiquant en termes très forts le budget conservateur qu'il a décidé de laisser quand même passer. Tous lui reprochent un manque de crédibilité.

Au lendemain du dépôt du budget conservateur, Stéphane Dion a tenté de jouer son rôle de leader de



l'opposition officielle à la Chambre des communes, par tradition opposé aux énoncés budgétaires du gouvernement, en s'en prenant avec virulence au bébé du ministre des Finances, Jim Flaherty. Ses attaques lui ont explosé au visage.

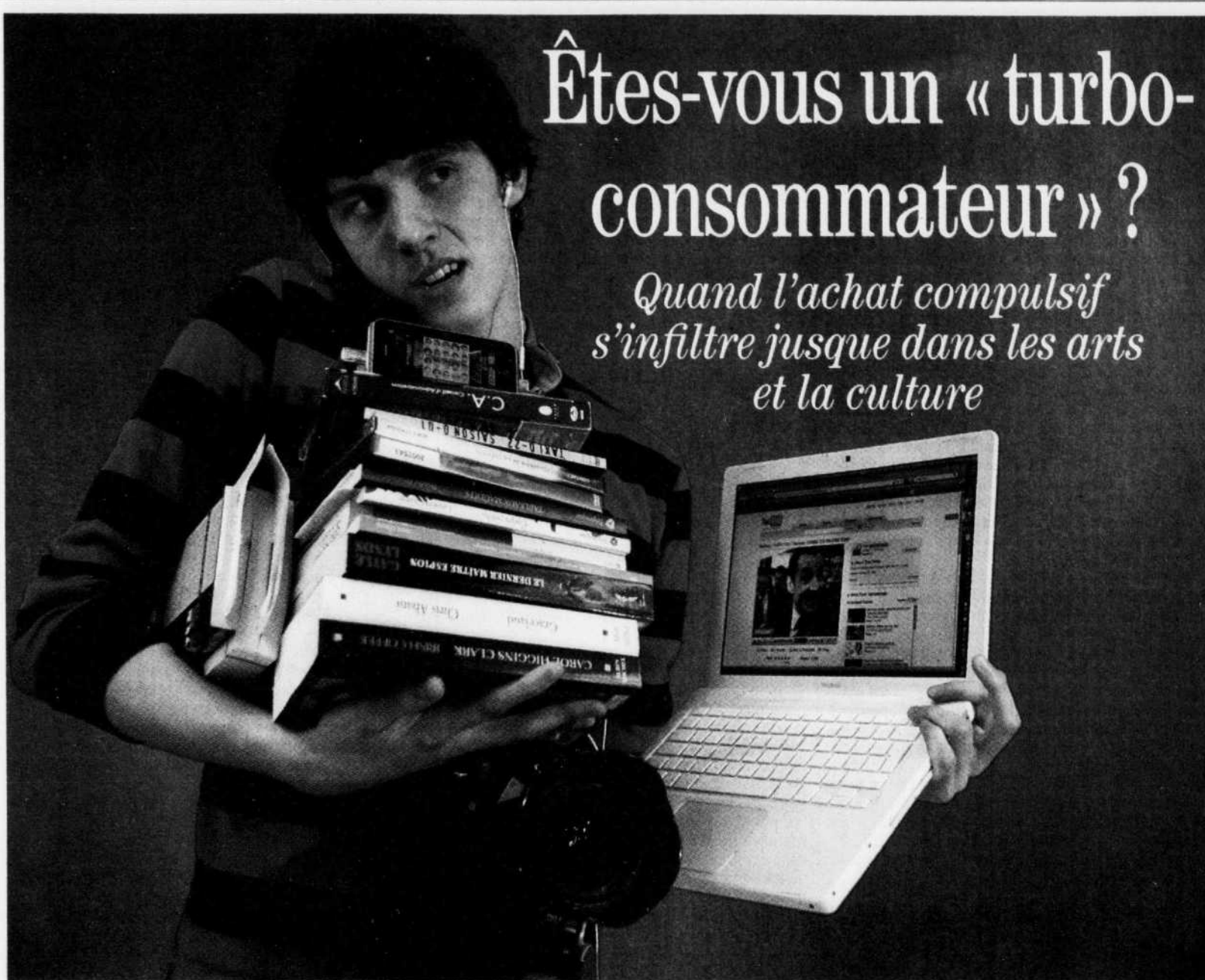
«Après une décennie de dur labeur des Canadiens et de saine gestion libérale, ce gouvernement conservateur avait hérité d'une situation financière solide qu'il a dilapidée en deux ans», a lancé M. Dion à la Chambre des communes. «Le premier ministre réalise-t-il que son budget d'hier n'aurait pas été aussi modeste s'il avait fait preuve de leadership, de vision et de prudence dans la gestion des finances publiques?»

La réponse du premier ministre est arrivée, cinglante. «J'aimerais parler de leadership, de vision et de crédibilité. J'aimerais dire au leader de l'opposition officielle que, lorsqu'il fait ses attaques féroces contre un budget qu'il a l'intention de laisser passer, il n'est tout simplement pas crédible.»

Le constat de Stephen Harper était partagé par ses homologues bloquiste et néo-démocrate, qui ne se sont pas fait prier pour se payer la tête de Stéphane Dion.

Gilles Duceppe s'est dit «un peu surpris par le ton

VOIR PAGE A 8: DION



## Êtes-vous un « turbo-consommateur » ?

### Quand l'achat compulsif s'infiltré jusque dans les arts et la culture

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Changer l'ordinateur tous les trois ans. Succomber à l'écran et au lecteur de disques haute définition. Emmagasiné des milliers de livres et des centaines de CD. À partir de quand beaucoup devient-il trop?

STÉPHANE BAILLARGEON

Prenez quelqu'un au hasard qui ne désire pas tant que ça conserver l'anonymat. Moi, mettons. Eh bien, chez moi il y a: deux ordinateurs, dont un occupé à temps plein par ma teenager sous perfusion de MSN, YouTube et autres myspace.com; un nouvel écran de télé haute définition (mais pas encore de lecteur de disques Blu-ray); une console PS2, un GameCube et leurs jeux pour mon pré-ado, tout aussi scotché aux

écrans; deux iPod et une chaîne haute-fidélité pour les recevoir; quelques dizaines de DVD, environ 500 CD et à peu près 3000 livres.

Ça fait beaucoup. Mes lointains aïeux cultivés du XX<sup>e</sup> siècle se contentaient de quoi? Une poignée de classiques triés sur le volet, un piano, un poste radio, un gramophone, quelques kilos de 78 tours. Chez moi, maintenant, l'ordinateur portable peut cracher 10 jours pleins de musique numérisée en tous genres, dont 27 heures de Bach et 33 minutes de Slipknot. En lisant vite, il faudrait une bonne année sans relâche pour venir à bout de ma bibliothèque.

Cette boulimie de turbo-consommateur de culture se soigne-t-elle, docteur? Et puis d'abord, est-ce si exceptionnel? Tous mes amis, toutes mes connais-

sances, ou presque — et je fréquente peu de journalistes inondés de service de presse —, accumulent du matériel culturel jusqu'à plus faim.

Enquête sur les dépenses des ménages publiée cette semaine par Statistique Canada révèle que plus des trois quarts des foyers possèdent maintenant un ordinateur, avec un taux de pénétration de 97 % pour les familles ayant le plus haut revenu. Les ménages ont consacré 38 % de plus en 2006 à l'acquisition de nouveau matériel audio et 16 % de plus au matériel vidéo.

En 2005, les Québécois dépensaient 706 \$ par année pour les achats culturels. La moyenne canadienne gonfle à 821 \$. Ce n'est pas une fortune? Soyons sérieux.

**En 2005, les Canadiens ont déboursé plus de 25 milliards de dollars pour les «produits et services culturels»! Contre 30 milliards pour leurs cotisations au REER.**

VOIR PAGE A 8: CONSOMMATEUR

## Marois prend ses distances des difficultés budgétaires

KATHLEEN LÈVESQUE ROBERT DUTRISAC

Le Parti québécois ne veut pas être associé à la situation budgétaire fragile dont il accuse le gouvernement libéral d'être le seul responsable. Du même souffle, le PQ prévient qu'il agira selon ses convictions lors du vote sur le budget.

Au terme de la première journée du caucus de son parti, à Brossard, la chef péquiste Pauline Marois réagissait aux sorties publiques répétées de la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, sur la difficulté à concocter le budget annuel qui sera déposé le 13 mars. La ministre martèle depuis quelques jours que le ralentissement économique l'a obligée à revoir à la baisse ses prévisions de croissance économique et, du coup, que la marge de manœuvre du Québec serait réduite à 200 millions.

Selon l'analyse qu'en fait le PQ, le gouvernement n'a même pas les 200 millions qu'il prétend avoir. La ministre Jérôme-Forget est plutôt coincée par un manque à gagner de 1,1 milliard de dollars, prise au dépourvu après avoir consenti d'importantes baisses d'impôt. Pauline Marois accuse la ministre d'avoir agi

**La chef péquiste accuse Monique Jérôme-Forget d'avoir agi de façon «irresponsable»**



Monique Jérôme-Forget

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8: MAROIS

## Rigodon juridique à la cabane à sucre

### Déboutée en Cour d'appel, la Guilde des musiciens envisage d'aller jusqu'en Cour suprême

ISABELLE PARÉ

La Guilde des musiciens du Québec pour négocier les conditions de travail d'un accordéoniste de cabane à sucre qui refuse d'être représenté par ce syndicat.

Après cinq ans de débats devant les tribunaux, la Guilde a essuyé un second revers le 22 février dernier, puisque la Cour d'appel a jugé que Mario Veillette, qui manie l'accordéon huit mois par année à la cabane à sucre Chez Danny, de Pointe-du-Lac, n'est pas un travailleur indépendant tel que l'entend la Loi sur le statut de l'artiste.

Mario Veillette, appuyé par son patron, Dany Déron, se bat depuis 2003 pour être considéré comme un employé et non comme un artiste indépendant sous contrat, statut qui lui aurait fait perdre son droit à l'assurance-emploi pendant l'été.

**Un accordéoniste de cabane à sucre est-il un employé ou un artiste indépendant sous contrat?**

VOIR PAGE A 8: GUILDE



## Étudiez d'abord, payez plus tard

Page A 3



### INDEX

00	7 783 13 10 22 25	7	
Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 6
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Décès.....	B 4	Sports.....	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

# Jazz 17h30

En semaine avec André Vigeant  
Réalisation: Anne Dubois  
Le week-end avec Dorothée Berryman

## LES ACTUALITÉS

## A-25: les écologistes demanderont une injonction

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Les écologistes opposés au prolongement de la A-25 et de son pont vers Laval sans un examen public complet des impacts environnementaux vont déposer d'ici quelques jours devant la Cour supérieure une demande d'injonction interlocutoire temporaire pour arrêter les travaux en cours en attendant que le tribunal ait statué sur la légalité du décret d'autorisation de ce projet.

Mais comme cette démarche n'était pas prévue au budget qu'ils ont difficilement réuni pour contester la légalité du décret, les trois groupes — Equiterre, Greenpeace et le Conseil régional de l'environnement de Montréal — lancent une campagne de soutien financier intitulée «Donnez 25 \$ contre la 25».

Ils espèrent qu'entre 1000 et 1500 personnes leur feront parvenir un appui minimum de 25 \$, ce qui leur permettra de boucler le budget qu'ils ont dû élaborer pour contrer la stratégie de Québec. Le gouvernement Charest, disent-ils, accélère les travaux tout en retardant l'ouverture du procès sur le fond de la question. Un site Internet sera ouvert dès la semaine prochaine pour recueillir le soutien financier du public.

Devant la volonté de Québec d'aller de l'avant avec le projet sans attendre que la Cour supérieure ait statué sur sa légalité, les trois groupes ont demandé au tribunal de devancer le début du procès, qui devait débuter en mai. La cour a accepté et fixé le début de l'audition le 6 février. Mais deux jours avant l'audience, le procureur général du Québec a obtenu un report parce que sa responsable du dossier était malade et que personne ne pouvait la remplacer. Le procès sur le fond du litige a donc été reporté au 2 juin. Entre-temps, le 14 février, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, autorisait le début des travaux du côté de Laval. Et les équipements lourds se pointaient sur le terrain dès la semaine dernière.

Les trois groupes se disent indignés de voir les citoyens obligés de défendre l'intégrité de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) contre sa propre ministre.

Mais l'importance du précédent les oblige à faire du dossier de la A-25 une cause type majeure. Québec a décidé, dans sa stratégie de développement des partenariats public-privé (PPP), d'obtenir toutes les autorisations légales avant de lancer un appel d'offres pour ses projets. Mais la LQE prévoit que le promoteur doit s'identifier préalablement dans son avis de projet, que le projet doit avoir été évalué sous tous ses angles pour permettre au public d'en débattre et de se prononcer sur les enjeux en cause devant une commission indépendante. Or les impacts de la A-25 n'ont pas tous été soumis ni débattus devant le BAPE, lequel a d'ailleurs constaté l'irrégularité du processus et souhaité que Québec ne récidive pas.

Le Devoir

## Garderies à 7 \$: Québec agira sur deux fronts

Le gouvernement va resserrer les règles interdisant la surfacturation et va faire appel de la décision de la Cour supérieure

JOCELYNE RICHER

Québec — Pour s'assurer que la surfacturation sera bel et bien proscrite des garderies à 7 \$, Québec ne lésinera pas sur les moyens. D'une part, le gouvernement modifiera le règlement adopté en 2006, de manière à éviter toute équivoque sur la plage-horaire à respecter et la tarification à imposer. D'autre part, il demandera à la Cour d'appel de renverser le jugement rendu en Cour supérieure qui a pour effet d'autoriser la surfacturation.

La ministre de la Famille, Michelle Courchesne, a indiqué hier que Québec devait intervenir pour modifier la réglementation en vigueur. «On veut s'assurer que les parents ne se retrouvent pas dans un entre-deux qui porterait à confusion», a-t-elle expliqué, en marge d'une réunion du conseil des ministres. En clair, elle ne veut pas qu'au cours des prochains mois, des parents se sentent obligés de payer plus que les 7 \$ requis.

L'objectif à l'origine de la loi et de la réglementation — soit de bannir toute surfacturation pour garantir l'accessibilité à tous aux services de garde à contribution réduite — demeurera donc le même et sera réaffirmé avec plus de précision dans le nouveau règlement. Québec mènera donc des consultations dès

maintenant sur les modifications à apporter aux règlements accompagnant la loi, sans attendre le jugement de la Cour d'appel.

«Je vais me rasseoir avec toutes les associations concernées», a ajouté Mme Courchesne, en disant qu'elle prendrait le temps d'aller «au fond des choses» et de corriger l'erreur de 2006.

## Une faille

Le gouvernement se retrouve dans cette situation parce que six garderies privées subventionnées de Montréal ont réussi à profiter d'une faille dans les règlements quant aux heures d'ouverture pour imposer des frais supérieurs à 7 \$ par jour par enfant. Le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure, a donné raison à ces garderies qui ouvraient leurs portes pendant 12 heures (de 6 heures à 18 heures), et demandaient jusqu'à 12 \$ de plus par jour par enfant, pour les deux heures supplémentaires, soit de 16 à 18 heures.

Aussitôt déposé, le jugement a eu pour effet de relancer le débat sur les services de garde. Se disant d'emblée favorable au libre choix des parents, l'opposition adéquate annonce déjà qu'elle votera contre un projet de règlement interdisant la surfacturation. «On n'ira pas à l'encontre de ce qu'on a pro-

né, lors de l'adoption de la loi en votant contre, a dit le porte-parole de l'opposition officielle pour la famille, François Bonnardel, au cours d'un entretien téléphonique.

L'opposition péquiste juge au contraire que la position de Québec dans ce dossier était «la chose à faire». Le porte-parole en matière de famille, Stéphane Bergeron, dit que la révision de la réglementation sera l'occasion de «fermer la brèche», qui a rendu possible la surfacturation.

Les centrales syndicales CSN et CSQ n'ont pas tardé quant à elles à monter aux barricades pour réclamer une intervention ferme de Québec pour éviter toute forme de surfacturation. «Je pense qu'il y a là une belle illustration d'une poursuite déposée par des intérêts privés à l'effet qu'intérêt privé et intérêt public, ça ne fait pas toujours bon ménage», a commenté la présidente de la CSN, Claudette Carboneau.

Les six garderies privées qui ont eu gain de cause sont situées dans l'ouest de Montréal. Il s'agit de la Garderie Roxboro, la Garderie Emilie, En croissance (Atelier pour enfants), The Learning Tree (Child Development Centre), The Children's Corner Day Care Center et Montreal Playschool Day Care Center.

La Presse canadienne

## Les médecins de famille réitèrent leur opposition à Rabaska

ROBERT DUTRISAC  
ISABELLE PORTER

Québec — Forts de l'appui d'un regroupement de médecins de famille, les opposants à Rabaska cherchent à maintenir la pression sur le gouvernement Charest, lequel renvoie la balle dans le camp des promoteurs.

Le Collège québécois des médecins de famille (CQMF) s'oppose à Rabaska ou à tout autre projet de terminal méthanier au Québec parce que le développement de la filière gazière lui semble inconciliable avec les objectifs de Kyoto, a expliqué hier le Dr John O'Driscoll.

«Malgré les prétentions du gouvernement quant au remplacement du mazout par le gaz naturel, nous voyons difficilement comment il va pouvoir réconcilier ces investissements tout en prônant une politique beaucoup plus musclée de coupures requises par Kyoto après 2012».

Le regroupement, qui compte 2300 membres, est membre de la Coalition Québec Vert Kyoto. Il avait déjà écrit une lettre à propos de Rabaska au ministre de la Santé, Philippe Couillard, l'automne dernier. Le Collectif Stop au Méthanier a sollicité son appui récemment, après qu'un représentant de la

santé publique se soit dit «seulement partiellement rassuré» quant aux risques encourus par le projet lors d'une commission parlementaire. Hier, le Collectif a réitéré ses inquiétudes concernant l'impact sur la santé des rejets par le terminal de polluants comme le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de soufre (SO<sub>2</sub>). Des allégations sitôt contredites par le promoteur dans un communiqué.

## Pas de recours judiciaire... pour l'instant

Par ailleurs, le gouvernement n'entend toujours pas rendre publics les avis des ministères de la Sécurité publique, des Transports et des Ressources naturelles concernant Rabaska.

De leur côté, les opposants et l'avocat Julius Grey n'ont pas encore mis à exécution leur menace de porter le dossier devant les tribunaux. «On veut laisser au gouvernement le temps de réfléchir, mais s'ils ne le font pas [rendre publics les avis], on va procéder», a expliqué hier le porte-parole du groupe Yves Saint-Laurent. D'après M<sup>r</sup> Grey, une réunion est prévue pour vendredi et «il y aura peut-être des nouvelles lundi».

L'entrée du Conseil des ministres hier, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Bé- chard, a indiqué que s'il n'y a qu'un seul projet de port

méthanier qui voit le jour au Québec pour des raisons d'approvisionnement, ce pourrait être Rabaska puisqu'il a passé toutes les étapes d'approbation. Le gouvernement ne tiendra pas compte du fait que Rabaska est plus problématique que le projet de port méthanier de Gros-Cacoua sur le plan de la santé publique. Le fait que Rabaska empiète sur des terres agricoles, ce qui a obligé le gouvernement à neutraliser la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), n'est pas non plus facteur dont on tiendra compte.

«Les deux sites ont été analysés, vérifiés, étudiés et les décrets ont été émis avec une série de conditions», a fait valoir M. Béchard. «Une fois ça fait, la balle est dans le camp des promoteurs. Ce n'est pas le gouvernement du Québec qui est le promoteur».

Même si la Régie de l'énergie n'a jamais été mandatée par le gouvernement Charest pour évaluer les besoins du Québec en gaz, comme l'auraient souhaité certains opposants à Rabaska et le Parti québécois, M. Béchard a soutenu à nouveau que le Québec avait besoin de diversifier ses sources d'approvisionnement en gaz naturel. «Une fois qu'on a dit ça, qu'il y ait un, deux, trois, quatre projets de terminal méthanier, on les regarde», a-t-il dit.

Le Devoir

## 2007 Épargnes fiscales pour tous

Elle économise 15 % sur ses frais de transport en commun — Montant pour le transport en commun

Eux, ils économisent 2 300 \$ Fractionnement du revenu de pension

Il obtient 1 000 \$ Subvention incitative aux apprentis

Il déduit jusqu'à 500 \$ Déduction pour outillage des gens de métier

Lui, il obtient 440 \$ Prestation fiscale pour le revenu de travail

Sa famille déduit jusqu'à 500 \$ Montant pour la condition physique des enfants

## Regardez autour de vous — il y a des mesures fiscales avantageuses pour tout le monde.

Les Canadiens peuvent aussi bénéficier d'une réduction du taux d'imposition du revenu des particuliers le moins élevé, qui est passé de 15,5 % à 15 %, ainsi que d'une augmentation du montant personnel de base, qui a été porté à 9 600 \$.

Pour voir combien il est facile de produire votre déclaration de revenus en ligne, pour obtenir des renseignements sur d'autres programmes ou pour en savoir plus sur les avantages et crédits qui vous concernent, allez à :

[canada.gc.ca/infoimpot](http://canada.gc.ca/infoimpot) ou téléphonez au 1-800-959-8281 ATS : 1-800-665-0354

## ACTUALITÉS



Michel David

Ici  
comme là-bas

La déception que le budget Flaherty a causée à Québec est tout à fait compréhensible. Le secteur manufacturier et l'industrie forestière auraient eu bien besoin d'un coup de main additionnel.

L'Ontario aura droit à 500 millions de plus pour soigner son industrie automobile, alors que le Québec devra se contenter de sa part du milliard qu'Ottawa avait alloué à l'ensemble des provinces sur une base par habitant l'automne dernier, soit 216 millions, dont les conditions d'utilisation restent encore à être négociées.

Et pour comble d'insulte, le Québec s'est vu octroyer 24 millions sur une période de deux ans pour développer l'industrie des croisières sur le Saint-Laurent. Toujours la même histoire du cheval et du lapin.

Il était cependant assez ironique d'entendre Monique Jérôme-Forget faire la leçon à son homologue fédéral et lui reprocher d'avoir fait un mauvais choix budgétaire au moment où le pays fait face à un ralentissement économique.

Il est vrai que M. Flaherty aurait pu se montrer un peu moins pressé de rembourser la dette, mais il a simplement imité Mme Jérôme-Forget en dilapidant la plus grande partie de sa marge de manœuvre en baisses d'impôt devant l'imminence d'un rendez-vous électoral.

Quant il a présenté son énoncé économique en octobre dernier, le gouvernement Harper était convaincu que sa dernière heure était venue. Stéphane Dion n'allait tout de même pas lui sauver la mise une deuxième fois!

M. Flaherty avait donc annoncé de nouvelles baisses d'impôt de 12 milliards. Encore une fois, il avait sous-estimé la capacité de M. Dion d'avaler une coulèuvre après l'autre sans s'étouffer. Il est vrai que la population n'était pas très anxieuse de retourner aux urnes, mais le ridicule a ses limites. Hier, sa critique du budget relevait du guignol.

Toutes proportions gardées, l'électoratisme du PLQ avait été encore plus grossier. A une semaine des élections du 26 mars 2007, Jean Charest avait annoncé que les 700 millions additionnels que le Québec allait retirer de la péréquation seraient remis intégralement aux contribuables, contredisant du coup cinq ans de rhétorique sur le déséquilibre fiscal.

Il aurait certainement été préférable que M. Flaherty profite de son budget de mardi pour augmenter la participation fédérale au financement de l'enseignement postsecondaire, mais rien n'aurait empêché Mme Jérôme-Forget de lui consacrer elle-même une partie de ces 700 millions.

Elle aurait également pu profiter de la baisse d'un pour cent de la TPS qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier pour augmenter la TVQ d'autant, ce qui aurait rapporté plus d'un milliard au trésor québécois.

La ministre des Finances affirme qu'elle disposera d'une marge de manœuvre d'à peine 200 millions dans le budget qu'elle présentera le 13 mars prochain. Selon les plus récentes prévisions, la croissance de l'économie québécoise sera encore inférieure au faible taux de 1,7 % retenu par M. Flaherty. Mme Jérôme-Forget devra donc faire preuve d'une prudence au moins égale à la sienne.

Même si elle estime que la ministre des Finances n'a en réalité aucune marge de manœuvre, Pauline Marois a présenté hier des «demandes fermes», bien que non chiffrées, pour répondre aux «besoins cruciaux» des familles, des personnes âgées, de l'éducation et de l'économie.

Les demandes péquistes semblent moins excessives que celles de l'ADQ, qui voudrait octroyer une aide de 100 \$ par semaine pour chacun des 160 000 enfants de moins de quatre ans qui ne fréquentent pas une garderie, ce qui représenterait une dépense de près d'un milliard par année. Il faut cependant se méfier des demandes non chiffrées, qui permettent de hausser ou d'abaisser la barre selon l'intérêt du moment.

Le scénario qui se dessine à Québec ressemble étrangement à ce qui vient de se passer à Ottawa, avec Mario Dumont dans le rôle du faraud qui s'écrase piteusement et Pauline Marois dans celui de la va-t-en-guerre.

Au printemps dernier, le chef de l'ADQ avait littéralement snobé le débat sur le budget, laissant au PQ le soin de négocier la survie d'un gouvernement élu moins de deux mois plus tôt. Après sa quasi-victoire du 26 mars, il se voyait déjà premier ministre et le plus tôt serait le mieux.

Ce serait un euphémisme de dire que le climat a changé. L'ADQ a encore moins intérêt à renverser le gouvernement Charest que ne l'avait le PLC à provoquer la chute des conservateurs. La seule différence est que le leadership de son chef ne risque pas d'être remis en question. Sans Mario Dumont, il n'y a pas d'ADQ.

Le dernier sondage Crop-La Presse laisse entrevoir une véritable hécatombe si des élections ont lieu ce printemps. Avec 21 % des intentions de vote, l'ADQ se retrouve à trois points de son résultat de 2003 (18,1 %), qui lui avait valu une maigre récolte de cinq sièges.

La région de Québec, d'où la vague adéquate était partie, demeure la seule à lui demeurer fidèle. Partout ailleurs, l'ADQ est en sérieux recul et rien n'assure qu'elle a touché le fond du baril.

Il est vrai que Mario Dumont n'en est pas à son premier creux de vague. On l'a enterré à plusieurs reprises depuis son entrée en politique et il a toujours ressuscité. C'est cependant la première fois que la population a l'occasion de l'évaluer réellement.

Tant que M. Dumont était seul de son camp à l'Assemblée nationale, on pouvait difficilement en exiger davantage. Depuis qu'il est le chef de l'opposition officielle, avec les moyens et la visibilité que lui assure ce statut, il est plus facile de mesurer ses limites. Le résultat est que de moins en moins de Québécois voient en lui le plus apte à assumer la fonction de premier ministre. Ils étaient 32 % en juin, il ne sont plus que 22 %.

Le sondage indique que le PQ piétine sous la gouverne de Mme Marois, mais à la différence du printemps dernier, il pourra se dévouer librement sur le budget sans craindre de se retrouver en campagne électorale.

mdavid@ledevoir.com

## Étudiez d'abord, payez plus tard!

Le PQ envisage le report du paiement des droits de scolarité après la fin des études, à même la déclaration de revenus

Alors que le mouvement étudiant s'égosille sur les hausses des droits de scolarité depuis près d'un an, le PQ flottait jusqu'à maintenant sans position définie sur ce sujet délicat, à cheval entre la dernière plate-forme électorale qui proposait le gel et les propos de la chef en faveur d'un dégel. Un comité de réflexion du PQ est sur le point d'accoucher d'une nouvelle position: le remboursement post-universitaire, qui permettrait aux étudiants de ne rien déboursier pendant qu'ils sont sur les bancs d'école et de rembourser par la suite le coût de leurs études au moyen de leur déclaration de revenus.

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le Parti Québécois s'apprête à proposer que les étudiants puissent reporter le paiement de leurs droits de scolarité et de leurs frais afférents après leurs études universitaires, a appris *Le Devoir*. Lorsque les ex-étudiants jouiraient de revenus plus importants, ils pourraient rembourser le coût de leurs études au moment de remplir leur déclaration de revenus.

L'idée, baptisée le «Remboursement post-universitaire» (RPU), émane d'un comité de réflexion dirigé par la députée responsable de l'éducation, Marie Malavoy, sur la contribution étudiante. Le Comité national des jeunes du Parti Québécois (CNJ-PQ) en reprend les grandes lignes dans une proposition qui fera l'objet de discussions lors du prochain conseil national d'orientation du PQ, le 15 mars prochain.

Le comité de réflexion dirigé par Mme Malavoy, qui doit rendre compte de ses cogitations directement à la chef, peaufine actuellement les modalités

d'application de cette «alternative aux droits de scolarité». Le RPU permettrait aux étudiants de choisir entre le paiement immédiat des frais ou le report sur leurs déclarations de revenus. Les ex-étudiants dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ ne seraient cependant pas tenus de commencer à rembourser, selon le scénario à l'étude. Des frais d'intérêt seraient également ajoutés aux montants ainsi différés. Ce faisant, le régime de prêts et bourses serait délesté du coût des droits de scolarité, ce qui permettrait, selon certaines personnes interrogées, de bonifier le régime d'aide financière d'autant.

La position du Parti Québécois sur les droits de scolarité est quelque peu floue depuis l'arrivée de Pauline Marois à sa tête au printemps dernier. Lors de la dernière campagne électorale en mars 2007, le PQ prônait le gel des droits de scolarité. La nouvelle chef a cependant effectué depuis un changement de cap majeur, endossant le principe d'un dégel des droits de scolarité et refusant de s'engager à annuler la

hausse de 30 % sur cinq ans décrétée par le gouvernement libéral.

De passage à Gatineau il y a deux semaines, la chef péquiste Pauline Marois avait évoqué à mots couverts ce scénario. «Il faut trouver un moyen de réduire l'endettement étudiant. Il faut trouver un nouveau modèle pour le remboursement des dettes d'études», avait-elle affirmé, en plaidant pour un nouveau contrat social qui prévoirait une contribution accrue non seulement des étudiants, mais aussi du gouvernement au financement des universités.

Le bât blesse cependant lorsqu'il est question du niveau de la contribution étudiante. Le comité avance que celle-ci pourrait équivaloir à 15 % de l'ensemble du financement des universités, dans la mesure où l'État s'engagerait à couvrir 60 % du financement. Ce faisant, les droits de scolarité fluctueraient en fonction des autres sources de revenus, gouvernementales ou privées. Cette proportion était d'environ 14 % en 2004-05, selon les données présentées au comité. Des militants péquistes ont confié à *Devoir* qu'ils s'inscrivent en faux contre ce principe, craignant que cela ne pave la voie à des hausses des droits de scolarité.

Conseil national

La proposition présentée par le CNJ-PQ au Conseil national, qui définira la plate-forme électorale, reprend le principe du RPU et la proportion de 15 % de la contribution étudiante. En entrevue, le président du CNJ-PQ, Sébastien Lemire, a cependant pris ses distances vis-à-vis du niveau de 15 %

de la contribution étudiante.

«Cela crée plus de confusion que cela clarifie les choses», note-t-il, annonçant d'entrée de jeu que la proposition du CNJ-PQ pourrait être rapidement amendée à l'instance du 15 mars. Il suggère que les droits de scolarité soient maintenus à leur niveau actuel, avec un ajustement au coût de la vie. La proposition du CNJ avance par ailleurs que les diplômés qui choisissent de s'installer, pendant au moins cinq ans, dans une région ressource voient l'ardoise de leurs études effacée.

Il faut dire qu'une course à la direction du CNJ-PQ se tiendra au cours de la fin de semaine du 15 mars. La rivale du président actuel, Isabelle Fontaine, décrie la proposition du CNJ-PQ, mal à l'aise avec l'idée de lier la contribution étudiante aux subventions gouvernementales. Elle préconise la tenue d'un sommet sur le financement des études post-secondaires. Entre-temps, un gouvernement péquiste devrait, selon elle, geler les droits de scolarité en «dollars courants», ce qui équivaut à une indexation au coût de la vie.

Une proposition d'indexation des droits de scolarité est aussi avancée par la région de Montréal-Ville-Marie. La région de l'Outaouais présente, quant à elle, une proposition en faveur de la gratuité scolaire.

Les conclusions des travaux du Comité sur la contribution étudiante présidé par Mme Marois ne seront connues qu'après la tenue du Conseil national d'orientation du 15 mars prochain.

Le Devoir

## Robert Latimer recouvre sa liberté

En prison depuis 2001 pour avoir tué par compassion sa fille malade, le fermier de la Saskatchewan obtient une libération de jour

TERRY THEODORE

Vancouver — Robert Latimer, qui purge une peine de prison à vie pour le meurtre de sa fille lourdement handicapée, pourra profiter d'une libération conditionnelle de jour.

La division d'appel de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a renversé, hier, une décision de la CNLC rendue en décembre dernier, qui refusait une telle libération au fermier de la Saskatchewan.

Dans un jugement écrit, la division d'appel stipule que la décision de la commission de refuser une libération conditionnelle à Latimer ne pouvait s'appuyer sur la loi, et que retarder sa libération serait injuste.

L'avocat de Latimer, Jason Gratl, a déclaré que son client était ravi de cette décision. M. Gratl a ajouté que Latimer devra faire des ajustements considérables en quittant la vie carcérale.

«Il devra faire face au feu nourri des médias, réapprendre à vivre en société et tisser de nouveaux liens avec sa famille», a dit l'avocat de Latimer, spécifiant qu'un tel renversement de décision ne survient que très rarement.

La division d'appel a ordonné sa libération immédiate, conditionnelle à la disponibilité dans une maison de transition d'Ottawa, où une de ses sœurs habite. Latimer y aurait également quelques possibilités d'emploi.

Toutefois, le directeur adjoint de la prison, William Head, qui est emprisonné Latimer, a déclaré que le détenu pourrait ne pas quitter cet établis-

sement avant quelques semaines encore.

Parmi ses conditions de libération, Latimer ne doit pas avoir la responsabilité ou prendre des décisions pour une personne handicapée.

«Cette condition spéciale est perçue comme étant raisonnable et nécessaire, étant donné les circonstances entourant le geste que vous avez commis contre votre fille», peut-on lire dans cette décision.

Cette nouvelle a été accueillie avec joie dans la ferme de Latimer, en Saskatchewan. Sa femme, Laura, a refusé d'accorder une entrevue aux médias, mais elle a tout de même déclaré à la Presse canadienne être très heureuse de cette décision.

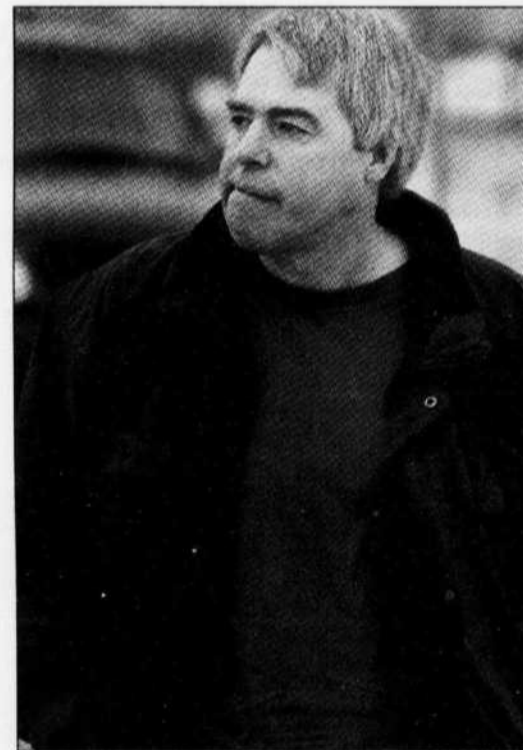
«Je suis très excitée, a-t-elle dit. Ça représente beaucoup pour notre famille.»

Latimer purge une peine de prison à vie pour le meurtre au deuxième degré de sa fille Tracy, atteinte de paralysie cérébrale depuis la naissance. À l'âge de 12 ans, la jeune fille affichait l'âge mental d'un enfant de trois mois.

Latimer avait initialement nié avoir tué sa fille, avant d'admettre qu'il l'avait placée dans la cabine de son camion et relié celle-ci au tuyau d'échappement, asphyxiant la jeune fille. Il a toujours déclaré avoir commis ce geste par compassion pour sa fille, qui souffrait constamment, puisque les autorités médicales ne lui offraient aucune chance de croire qu'elle pourrait un jour vivre sans douleur.

Latimer pourra demander une libération conditionnelle totale dans trois ans.

La Presse canadienne



Robert Latimer

ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

## La chronologie de l'affaire Latimer

24 octobre 1993: Latimer asphyxie avec du gaz d'échappement sa fille Tracy, âgée de 12 ans et lourdement handicapée.

16 novembre 1994: un jury reconnaît Latimer coupable de meurtre non prémédité.

18 juillet 1995: dans une décision partagée (2-1), la Cour d'appel de Saskatchewan maintient le verdict de culpabilité.

25 octobre 1995: on apprend que la GRC, sur ordre de la Couronne, a questionné des jurés potentiels sur la religion, l'avortement et l'euthanasie.

6 février 1997: la Cour suprême du Canada ordonne un nouveau procès à cause d'interférence auprès des jurés.

5 novembre 1997: un jury reconnaît Latimer coupable de meurtre non prémédité, mais recommande sa libération conditionnelle après un an.

1<sup>er</sup> décembre 1997: le juge Ted Noble accorde à Latimer une exemption constitutionnelle sur la peine habituellement requise: il impose une sentence de deux ans de prison.

23 novembre 1998: la Cour d'appel de Saskatchewan écarte l'exemption constitutionnelle et maintient la sentence de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

18 janvier 2001: la Cour suprême confirme la sentence, et Latimer se rend aux autorités.

Mai 2001: Latimer est désigné «détenu à sécurité

moyenne» et est incarcéré à l'Institution Bowden, près de Red Deer, en Alberta.

14 mai 2002: la Cour suprême refuse de revoir la cause.

15 novembre 2003: Latimer est transféré au pénitencier à sécurité minimum William Head, près de Victoria.

5 décembre 2007: la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) refuse la requête de Latimer pour une libération conditionnelle de jour.

27 février 2008: Latimer obtient de la division d'appel de la CNLC une libération conditionnelle de jour.

La Presse canadienne

## Des stratégies gagnantes

François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ÉVALUATION D'ŒUVRES D'ART  
ART MODERNE ET CONTEMPORAINGALERIE CHRISTIANE CHASSAY  
www.christianechassay.com

## LES ACTUALITÉS

AFGHANISTAN

## La France enverrait des troupes, mais pas à Kandahar

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La France aurait-elle finalement décidé de ne pas fournir de soldats dans le sud de l'Afghanistan pour prêter main-forte au Canada? Le ministre canadien de la Défense, Peter MacKay, affirme que non, mais un article du journal *Le Monde* laisse présager le pire.

Dans son édition d'hier, en première page, le journal français avançait que le président Nicolas Sarkozy considérerait fortement l'envoi de renforts militaires et de soldats des forces spéciales dans l'est de l'Afghanistan, à la frontière avec le Pakistan. Cette région est sous le contrôle des Américains.

« Cette préférence donne lieu à des discussions vives avec le Canada, qui a conditionné la poursuite, au-delà de 2009, de son effort militaire dans le sud, à Kanda-

har, à l'envoi de 1000 soldats étrangers en renfort, écrit *Le Monde*. Toutefois, l'arrivée dans l'Est de soldats français pourrait permettre à des troupes américaines actives dans le secteur de basculer au sud pour y prêter main-forte aux Canadiens. »

Le ministre Peter MacKay soutient que cet article n'est que pure « spéculation ». « Je pense que ce n'est pas correct. La décision revient au président, M. Sarkozy, et je crois qu'il considère la demande du Canada comme très sérieuse. C'est de la spéculation qu'a fait le journal *Le Monde*. Si une décision a été prise, elle ne nous a pas été communiquée directement, ce qui aurait été le cas », a-t-il dit hier lors d'une séance d'information sur l'Afghanistan, à Ottawa.

La France est actuellement en pleine réflexion sur son engagement en Afghanistan. La pression des alliés de l'OTAN est forte pour que Paris redéploye dans

une zone plus dangereuse ses 1300 soldats en poste à Kaboul. Depuis son élection, Nicolas Sarkozy a envoyé six avions de combat supplémentaires à Kandahar et accru l'effort de formation de l'armée afghane.

À Ottawa, la France est considérée comme l'allié le plus susceptible de venir donner un coup de main au Canada à Kandahar. Le chef de cabinet du premier ministre, Ian Brodie, ainsi que des hauts gradés de l'armée ont d'ailleurs fait un saut à Paris il y a trois semaines pour tenter d'influencer la décision à venir de M. Sarkozy.

Selon *Le Monde*, les soldats français auraient plus de facilité à travailler dans l'Est que dans le Sud, ce qui pèse dans la balance. « La guérilla y est constituée de nombreux combattants apparentés à al-Qaïda, et Paris estime que la difficile question de la distinction à établir entre paysans pachounnes et rebelles talibans se pose-

rait avec moins d'acuité que dans la région sud. »

Peter MacKay a dit comprendre les hésitations des autres pays de l'OTAN à venir prêter main-forte au Canada. « C'est la province la plus difficile du pays, il faut le dire. Il y a des défis. Les talibans sont plus actifs à Kandahar qu'ailleurs en Afghanistan. Les volontaires ne sont pas nombreux pour donner un coup de main. Mais il faut faire le travail. C'est une mission de l'OTAN, pas seulement du Canada. Tous les pays doivent faire leur part, peu importe les difficultés », a-t-il dit.

Le ministre a d'ailleurs confirmé que, sur les 3200 marines américains qui viendront donner un coup de main temporaire dans le sud afghan entre mars et septembre, près de 2000 seront postés dans la province de Kandahar, avec les Canadiens.

Le Devoir

Hôpital de Lachine et Centre universitaire de santé McGill

## Québec autorise la fusion à certaines conditions

LOUISE-MAUDE  
RIOUX SOUCY

Le compte à rebours est commencé. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal devra tout mettre en œuvre pour que l'Hôpital de Lachine et le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) trouvent rapidement un terrain d'entente. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a en effet donné son feu vert à l'intégration du seul hôpital francophone de l'Ouest de l'île au mégahôpital anglophone. L'Agence aura un peu plus d'un mois pour orchestrer le tout.

Québec insiste toutefois sur deux conditions. D'abord, le statut francophone de Lachine devra être maintenu et ce, « sans équivoque ». Ensuite, l'amélioration du service de chirurgie devra être initiée dès les premiers jours. Quant au reste, le ministre s'en remet à l'Agence et aux deux parties pour attacher les dernières ficelles. La veille, le président-directeur général de l'Agence, David Levine, avait confié au *Devoir* qu'il estimait être en mesure de mettre un point final

à l'entente « d'ici une semaine ».

Selon lui, les principales garanties demandées par la Coalition pour l'Hôpital francophone de Lachine ont toutes été acceptées par le CUSM, qui se serait formellement engagé à respecter le caractère résolument francophone de l'hôpital. L'attachée de presse du ministre Couillard, Isabelle Merizzi, l'a confirmé à son tour hier, tout en ajoutant que les pourparlers vont bon train et qu'aucune demande n'a été écartée. « Intégration ne veut pas dire fusion. Le CUSM est ouvert aux autres demandes de la coalition comme celle de maintenir un Comité des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) indépendant, par exemple. »

La méfiance n'en était pas moins de mise hier au sein de la coalition qui voit cette intégration comme une assimilation déguisée. Ceux-ci craignent en effet que l'anglais ne fasse tôt ou tard son chemin faute de balises solides. Ils s'inquiètent notamment de voir que des ententes locales pourront être négociées pour protéger les employés de Lachine, mais que ces dernières ne s'appliqueront pas aux nouvelles recrues qui dépendront

plutôt du grand CUSM.

Mardi soir, des médecins avaient fait part de leurs craintes au directeur intérimaire du CSSS Dorval-Lachine-LaSalle, Daniel Petit. Ce dernier les avait conviés à une assemblée informelle afin de tâter le pouls de la communauté médicale. En tout, 38 des 90 médecins ont pu se présenter. Tous se seraient montrés favorables à une association avec le CUSM mais sous quatre conditions: des accréditations syndicales et un CMDP indépendants, un statut francophone complet et une vocation communautaire préservée. Autrement, tous ont opposé une fin de non-recevoir au projet.

Ce coup de sonde a permis à Daniel Petit de mieux comprendre la levée de boucliers que suscite le projet d'intégration. Il estime toutefois que les craintes formulées ne sont pas fondées. Il s'en désole d'autant plus que ce partenariat est assorti de nombreux avantages pour le petit hôpital qui a souvent dû se résoudre à interrompre certains services, faute de ressources. « La population et les médecins ont tout à gagner puisque le partenariat vient avec des ressources supplémen-

taires et de nouveaux services médicaux, dont plusieurs en chirurgie. »

La Coalition pour l'Hôpital francophone de Lachine et le Mouvement Montréal français (MMF) voient plutôt dans cette dernière démarche une manœuvre antidémocratique visant à éluder les résolutions adoptées le 25 septembre 2007 par les médecins. Ceux-ci avaient alors exigé un conseil d'administration autonome, un CMDP distinct et autonome ainsi qu'un DSP et un directeur général pour l'Hôpital de Lachine. Or, le vote d'hier n'a aucun effet puisqu'il s'est tenu à titre informel seulement.

Sans ces conditions, l'intégration au CUSM aura pourtant tout d'une « fusion forcée », tranche la Coalition qui réclame un statut autonome semblable à celui de l'Hôpital St. Mary, l'Hôpital juif de Montréal, l'Hôpital Santa Cabrini ainsi que l'Hôpital chinois de Montréal. « Plutôt que d'aller à contre-courant, l'administration de l'Hôpital de Lachine devrait négocier de telles garanties avec McGill », a conclu leur président, Michel Filon.

Le Devoir

## Le Plateau dresse le portrait des déplacements

JEANNE CORRIVEAU

Attendu depuis des années, le plan de déplacement urbain (PDU) du Plateau-Mont-Royal commence à prendre forme. Les citoyens qui espéraient l'application de mesures concrètes pour ralentir la circulation automobile sur le territoire devront patienter encore puisque l'arrondissement n'en est rendu qu'à la première étape, soit le portrait et le diagnostic des déplacements.

Il a fallu deux ans de travail pour concocter le document rendu public hier soir à l'occasion d'une séance d'information publique. On y dresse un portrait détaillé de l'arrondissement, des habitudes de déplacement des résidents et de la place qu'occupent respectivement l'automobile, le camion, le vélo et la marche.

## Des chiffres

De façon générale, on signale que 52,9 % des résidents du Plateau n'ont pas de voiture et que ceux qui en ont une l'utilisent deux fois moins que leurs homologues de la grande région de Montréal.

Se basant sur les données de l'enquête origine-destination de 2003, réalisée par l'Agence métropolitaine, l'arrondissement estime à plus d'un million le nombre de déplacements quotidiens sur le territoire, tous modes de transport confondus. Mais on remarque également qu'environ 525 000 automobiles transitent par le Plateau chaque jour, dont près de la moitié proviennent du centre-ville ou de ses environs, alors qu'on estime respectivement à 19 % et 17 % la part des automobilistes en provenance de la Rive-Sud et de Laval.

La circulation de transit cause d'ailleurs bien de la frustration chez les résidents, qui accusent les automobilistes de passage, non seulement d'utiliser les rues locales pour traverser l'arrondissement, mais également de ne pas respecter les limites de vitesse.

La mairesse de l'arrondissement, Helen Fotopulos, et le

conseiller du district du Mile-End et responsable du PDU, Michel Labrecque, se défendent bien de retarder indûment l'adoption d'une stratégie. À ceux qui, comme le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, leur reprochent leur lenteur, ils répliquent que les décisions précipitées sont rarement les meilleures. L'aménagement de la voie réservée de l'avenue du Parc, qui a exclu les vélos de la chaussée, en est un exemple, a indiqué hier la mairesse. Tout comme le déménagement, l'an dernier, d'une aire réservée aux taxis autour de la station de métro Sherbrooke, une décision toute simple qui avait suscité le mécontentement des personnes âgées d'une résidence adjacente. Devant la levée de boucliers, l'arrondissement avait dû faire marche arrière.

Bien que l'arrondissement continue de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation de façon ponctuelle, comme dans la rue Saint-André cette année, on souhaite se doter d'un plan plus global pour réduire les problèmes liés aux voitures et aux camions. Parmi les solutions envisagées figurent notamment l'aménagement de dos d'âne, le rétrécissement des chaussées et la modification des sens uniques, mais Michel Labrecque évoque également la possibilité d'améliorer la synchronisation des feux sur les grandes artères et l'aménagement d'une voie réservée pour les autobus dans la rue Papineau de même que la restriction des heures de livraison pour les camions qui viennent approvisionner les commerces du quartier.

Mais on n'en est pas rendu là puisque la mise en application du plan ne se fera pas avant 2009. D'ici là, une série de soirées d'information se tiendront en mai, suivies d'audiences publiques en juin. Une commission composée de citoyens aura pour tâche d'émettre des recommandations à l'automne en vue de l'adoption du PDU en décembre.

Le Devoir

Hôpital du Sacré-Cœur et clinique Rockland MD

## La CSN tente de faire annuler le partenariat

LOUISE-MAUDE  
RIOUX SOUCY

L'entente qui permet à des médecins de l'hôpital du Sacré-Cœur de pratiquer des chirurgies d'un jour dans les locaux de la clinique privée Rockland MD n'a que quelques semaines, mais elle a déjà du plomb dans l'aile. Hier, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a en effet demandé à la Cour supérieure de l'annuler.

Son argument? Cette entente contrevient clairement à la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Cette entente met également en péril la santé du réseau public, a dénoncé la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, qui y voit « le cheval de Troie dans l'ancre du réseau public ». Celle-ci ne comprend pas qu'on ait sciemment choisi de louer des blocs opératoires à grands frais (5000 \$ par

jour) alors que l'hôpital montréalais en compte au moins deux qui sont inutilisés. « Ce que l'on comprend, c'est que Québec a décidé de mettre tous ses œufs dans le panier du privé. »

Dans sa requête, la CSN s'appuie sur les articles 263 et 2364 qui prévoient qu'un établissement public ne peut louer un immeuble sans avoir obtenu l'autorisation de l'agence ou du ministère au préalable. Or aucun contrat de location

n'a été autorisé. Elle ajoute qu'aucun processus d'appel d'offres public, tant pour la location des locaux que pour celle de l'équipement de pointe, n'a été lancé, ce qui contrevient cette fois au Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics. La requête indique enfin que l'entente ne respecte pas les règles de confidentialité prévues à l'article 27.1.


Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, n'a pas du tout la même interprétation. Ce dernier invoque plutôt l'article 108 qui permet à des établissements de conclure des ententes avec des cliniques, comme cela s'est fait à Québec pour la résonance magnétique. Ces ententes peuvent être faites de gré à gré en toute légalité, a expliqué son attachée de presse, Isabelle Merizzi. « La volonté que l'on veut exprimer avec cet article, c'est de dire: faites-en davantage que si vous vous contentiez d'opérer à l'hôpital et ne facturez aucuns frais aux patients, ce sont là pour nous des conditions sine qua none. »

La future loi 33 qui viendra régir les centres médicaux spécialisés (CMS) ira d'ailleurs dans le même sens. Pour Mme Carbonneau toutefois, cette interprétation ne change rien au fond de l'affaire, soit que cette initiative n'est pas sans conséquences pour le public. À Sacré-Cœur, elle s'est traduite par « une surcharge de travail qui démotive le personnel », a fait valoir Michel Grégoire, vice-président du Syndicat des professionnels en soins infirmiers et cardiorespiratoires de l'hôpital.

L'entente suppose en effet que ce soit les infirmières et les inhalothérapeutes de l'hôpital qui préparent le matériel nécessaire pour chacune des opérations pratiquées à Rockland MD. Ce sont encore les employés de bureau de l'hôpital qui préparent les dossiers médicaux, enrégistrent les patients et assurent l'essentiel des suivis. Plusieurs d'entre eux songent de plus en plus à passer au privé, là où les conditions sont autrement plus légères, s'est inquiété M. Grégoire.

Mais pour le ministre, le débat dépasse largement l'opposition entre le public et le privé. Il s'agit ici de réduire les listes d'attente, point à la ligne. D'autant que ce genre d'entente reste possible au sein du réseau public, a rappelé son attachée de presse. « Nous ne prônons pas le privé à tout crin. Le partenariat entre l'hôpital de Lachine et le CUSM vient confirmer ce principe. »

Le Devoir



**DÉJEUNER-CAUSERIE**

La démocratie dans le monde musulman : avancées, reculs et quel rôle pour l'Occident ?

**Son Altesse Royale Moulay Hicham Ben Abdallah**  
Prince du Royaume du Maroc

Son Altesse Royale Moulay Hicham Ben Abdallah viendra nous entretenir des avancées et des reculs du processus de démocratisation dans les pays musulmans. Il évoquera notamment les nouveaux défis auxquels doit faire face le monde musulman et présentera les différents facteurs de changement et de renouveau dans ces pays. Il abordera également les nombreux dossiers chauds de l'actualité internationale que sont le conflit israélo-palestinien, l'Irak, l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan. Enfin, le Prince fera le point sur les relations entre le monde islamique et l'Occident et parlera du rôle que ce dernier peut jouer pour la stabilité du Moyen-Orient et de l'Asie centrale.

LE CONSEIL  
DES RELATIONS  
INTERNATIONALES  
DE MONTRÉAL

En association avec :

IE Institut d'études  
internationales de Montréal  
IM UQAM

Le mardi 11 mars 2008  
de 12h00 à 14h00

Inscription à partir de 11h30

Hôtel Hyatt Regency  
Grand Salon  
1255, rue Jeanne-Mance  
Montréal (Québec)

Inscription : [www.corim.qc.ca](http://www.corim.qc.ca)  
Information : (514) 340-9622

Avec l'appui de :

SNC-LAVALIN

Deloitte.  
Samson Bégin/Deloitte & Touche

crc sogema

LE DEVOIR

## Les pompiers dénoncent le plan d'action de Montréal contre les risques d'incendie

ALEXANDRE SHIELDS

Après plusieurs reports, la Ville de Montréal a finalement accouché d'un « schéma de couverture de risques en incendie », tel que réclamé par le ministère de la Sécurité publique. Le nouvel outil de planification met avant tout l'accent sur la prévention, en plus de revoir la répartition des effectifs, des véhicules et des casernes sur l'ensemble de l'île. Un schéma qualifié de « bidon » par le président de l'Association des pompiers de Montréal, Michel Crevier.

En vertu de ce nouveau plan, dont l'implantation doit se faire sur une période de cinq ans, la Ville compte embaucher 102 nouveaux pompiers. Ceux-ci viendront s'ajouter aux 2300 déjà en fonction dans les 66 casernes montréalaises.

Un total de 83 agents « spécialisés en prévention » viendront également prêter main-forte aux 71 déjà en place. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) espère en effet « agir en amont des problèmes », c'est-à-dire avant que les incendies ne se déclarent. On souhaite ainsi faire plus d'efforts afin de sensibiliser le public, harmoniser la réglementation pour les bâtiments et accroître les inspections pour les immeubles les plus à risque. Les arrondissements du centre et de l'est de l'île, où l'on retrouve le plus de sinistres, auront la priorité.

Preuve que la prévention est essentielle pour réduire les pertes humaines et matérielles lors des

incendies, 45 % de ceux-ci sont provoqués par des comportements négligents, selon Serge Tremblay, directeur du SIM. Et ils entraînent 60 % des décès. « Ce n'est pas l'ajout de pompiers qui fait la différence, a-t-il soutenu hier en conférence de presse. Il faut mettre en place des programmes de sensibilisation et de prévention, en plus d'une réglementation pour s'assurer de s'attaquer aux causes des incendies. »

Un point de vue que ne partage absolument pas l'Association des pompiers de Montréal (APM). Son président, Michel Crevier, estime qu'il faudrait pas moins de 500 combattants du feu de plus afin de répondre aux normes en matière de service. Un chiffre selon lui confirmé par une étude présentée en mai 2006 et à laquelle le SIM, deux experts du domaine de l'incendie et des représentants l'APM avaient pris part. Le document en question faisait état des besoins du Service de sécurité incendie de Montréal.

« Ce que la Ville a présenté, c'est un schéma bidon qui est complètement irrespectueux des citoyens, qui a été fait sur le coin de la table et sans experts », a lancé M. Crevier, qui a dit ne pas avoir été autorisé à assister au point de presse de la Ville hier.

Le Schéma de couverture de risques prévoit par ailleurs des fermetures, fusions ou relocalisations de casernes. Deux autres casernes seront également construites.

Le Devoir

## LE MONDE

## Les FARC libèrent quatre otages

Pour que d'autres prisonniers retrouvent la liberté, le gouvernement colombien devra démilitariser des territoires, dit la guérilla

Bogotá — Quatre otages colombiens détenus depuis au moins six ans par les FARC ont été libérés sans contrepartie hier par la guérilla marxiste afin de les remettre au président vénézuélien Hugo Chávez.

Des hélicoptères du comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont venus les récupérer dans le sud-est de la Colombie. Libérés par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), les ex-otages devaient arriver dans les prochaines heures au Venezuela, où leurs proches les attendent et où ils seront reçus par M. Chávez.

Ces anciens parlementaires colombiens, Gloria Polanco, Orlando Beltrán, Luis Eladio Pérez et Jorge Gechem, «sont dans un état de santé suffisamment bon pour voyager jusqu'à Caracas», a annoncé Barbara Hintermann, la responsable du CICR en Colombie.

Peu après leur remise en liberté, le porte-parole de la présidence vénézuélienne, Jesse Chacón, a confirmé au cours d'une conférence de presse au palais présidentiel de Miraflores que les ex-otages étaient «sains et saufs».

A Bogotá, le ministre colombien de la Défense, Juan Manuel Santos, a confirmé la libération des ex-parlementaires et précisé qu'ils «n'étaient pas porteurs de preuves de vie d'autres otages».

Hier matin, deux hélicoptères vénézuéliens, à l'emblème du CICR, étaient arrivés dans la ville du Sud-Est colombien de San José del Guaviare avec à leur bord la sénatrice colombienne Piedad Córdoba, qui a été médiatrice aux côtés du président Chávez sur ce dossier, ainsi que le ministre vénézuélien de l'Intérieur Ramón Rodríguez Chacín, coordinateur de l'opération de sauvetage.

Puis les deux appareils sont partis pour un lieu tenu secret, connu seulement de M. Chacín, où les guérilleros leur ont remis les quatre ex-parlementaires colombiens.

Le 2 février, les FARC avaient proposé de remettre au président du Venezuela et à la sénatrice colombienne trois otages, avant que ne s'ajoute à la liste l'ex-sénateur Jorge Eduardo Gechem, qui souffre notamment de problèmes cardiaques.

Dès l'annonce de ces libérations sans contrepartie, les FARC ont envoyé un communiqué à la station de radio Caracol pour annoncer au gouvernement colombien que s'il désirait que d'autres otages soient relâchés, il lui faudrait accepter «la démilitarisation» des deux localités de Pradera et Florida (sud-ouest), ce que le gouvernement refuse catégoriquement.



Deux hélicoptères vénézuéliens à l'emblème du CICR sont arrivés dans la ville de San José del Guaviare avec à leur bord la sénatrice colombienne Piedad Córdoba, médiatrice dans le dossier.

«Maintenant, il faudra que s'effectue la démilitarisation de Pradera et Florida pendant 45 jours, avec une présence de la guérilla et de la communauté internationale comme garante, pour parvenir avec le gouvernement à un échange de guérilleros et des prisonniers de guerre aux mains des FARC», peut-on lire dans le communiqué.

Les rebelles ont précisé que ces libérations étaient destinées à leur «ami» Chávez et ne s'inscrivaient pas dans le cadre d'un accord avec le gouvernement du président colombien Álvaro Uribe. Ce dernier a toutefois autorisé l'opération vénézuélienne.

A Bogotá, le ministre de la Défense a assuré que toutes les opérations militaires dans cette zone seraient suspendues hier jusqu'à 18h locales afin de laisser le temps aux rebelles de remettre leurs otages et de s'enfuir dans la forêt.

Depuis début janvier, les rebelles ont libéré six otages au total sans exiger de contrepartie.

Le 10 janvier, Clara Rojas, l'ancienne collaboratrice de la candidate présidentielle Ingrid Betancourt, et le parlementaire Consuelo González ont recouvré la liberté à la faveur d'une opération semblable dans la même région.

Les anciens parlementaires colombiens font partie du groupe de 43 otages dits «politiques», dont trois Américains et la Franco-Colombienne Ingrid Betancourt, que les FARC ont proposé de relâcher en échange de 500 guérilleros emprisonnés.

Pour le chef de la diplomatie française, Bernard Kouchner, ces libérations sont «un puissant encouragement» pour obtenir celle des autres otages. Et le président français Nicolas Sarkozy a jugé que cet acte «positif» allait confirmer «sa détermination à travailler» pour obtenir la libération de tous les otages, en particulier Ingrid Betancourt.

Agence France-Presse

## Flambée de violence au Proche-Orient

ADEL ZAAOUN

Gaza — Neuf Palestiniens ont été tués hier dans des attaques israéliennes dans la bande de Gaza alors qu'une roquette tirée depuis le territoire palestinien a fait un mort dans le sud d'Israël.

Un dixième Palestinien a été tué par des soldats israéliens en Cisjordanie.

Dans la bande de Gaza, un raid aérien israélien a visé dans la matinée un minibus transportant des activistes de la branche armée du Hamas à Khan Younés (sud), tuant cinq d'entre eux et blessant un sixième, selon des sources médicales et des témoins.

Un second raid mené sur le même site quelques minutes plus tard a fait trois blessés. En soirée, deux autres Palestiniens ont été tués et douze blessés, dont quatre enfants, lors d'un nouveau raid aérien israélien au nord de la ville de Gaza.

L'armée israélienne a confirmé ces attaques, et le porte-parole du Hamas, Sami Abou Zouhri, a dénoncé «une grave escalade».

Un Israélien a de son côté été tué et un autre blessé dans l'après-midi par une roquette tirée par la branche armée du mouvement islamiste du nord de Gaza contre le collège Sapir, à la limite nord de la ville de Sdérot, selon les services de secours israéliens.

Il s'agit de la quatorzième personne tuée par des roquettes palestiniennes dans le sud d'Israël en sept ans, et la première depuis la violente prise de pouvoir par le Hamas à Gaza en juin.

Ces tirs «sont une réponse au massacre sioniste commis par l'aviation israélienne ce matin à Khan Younés», a affirmé le Hamas dans un communiqué.

Au total, plus de 40 roquettes ont été tirées hier sur le sud d'Israël, visant notamment Sdérot, cible régulière, selon une source militaire.

Des roquettes ont aussi été tirées vers la ville d'Ashqelon, sur le littoral méditerranéen d'Israël, au nord de la bande de Gaza, et l'un de ces engins a explosé sur l'aire de parking de l'hôpital Barzilai, à l'entrée de la ville.

«Les tirs du Hamas contre des civils israéliens à partir de secteurs habités par des civils palestiniens constituent un crime de guerre qui porte atteinte tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens [...]. Cela menace la paix et l'équilibre de toute la région», a indiqué le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères Arye Mekel.

Le responsable pour le Proche-Orient du Foreign Office britannique, Kim Howells, a condamné «sans réserve» les tirs de roquettes.

«Nous appelons les groupes palestiniens à stopper ces attaques contre des civils innocents, et j'espère qu'Israël fera preuve de retenue», a ajouté M. Howells.

Dans la nuit, un activiste du Jihad islamique a été tué et deux autres Palestiniens blessés dans un raid aérien israélien contre la bande de Gaza.

En riposte aux tirs de roquettes, l'armée israélienne multiplie les attaques contre le territoire soumis depuis le 17 janvier à un blocus qui a causé des pénuries de produits de base et des coupures d'électricité.

Pas moins de 64 % des Israéliens souhaitent toutefois un dialogue direct entre leur gouvernement et le Hamas en vue d'un cessez-le-feu, selon un sondage publié par le journal Haaretz.

Le coordinateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Proche-Orient, Robert Serry, a appelé mardi à la fin des violences dans la bande de Gaza.

En Cisjordanie, un activiste des Brigades des martyrs d'al-Aqsa issues du mouvement Fatah a été tué et trois autres ont été blessés par des soldats d'une unité spéciale de l'armée israélienne à Naplouse, ont indiqué des sources médicales et des témoins.

Les derniers décès portent à 6171 le nombre de personnes tuées dans les violences israélo-palestiniennes depuis 2000, pour la plupart des Palestiniens, selon un bilan établi par l'AFP.

Agence France-Presse

## Ankara refuse tout calendrier de retrait

Washington et Bagdad s'alarment

Bagdad — La Turquie ne fixera aucun calendrier pour le retrait de ses troupes du nord de l'Irak avant d'en avoir fini avec la menace que font planer les rebelles kurdes du PKK, a fait savoir un émissaire d'Ankara hier à Bagdad.

L'état-major militaire turc a annoncé de son côté que 77 autres rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan avaient trouvé la mort au cours d'intenses combats depuis mardi soir, portant à 230 le nombre de rebelles tués.

«Notre objectif est clair, notre mission est claire et il n'y aura pas de calendrier avant [...] que ces bases terroristes soient éliminées», a dit Ahmet Davutoglu, principal conseiller du premier ministre turc Tayyip Erdogan pour la politique étrangère, après un entretien avec le chef de la diplomatie irakienne, Hochiar Zebari, qui est Kurde.

Il a aussi rencontré des responsables américains en Irak, notamment le commandant des forces américaines en Irak, le général David Petraeus.

Plusieurs milliers de soldats turcs ont franchi la frontière avec l'Irak pour s'attaquer aux combattants du PKK, qui ont installé leurs bases

dans les montagnes du nord de l'Irak.

Le premier ministre irakien par intérim a estimé qu'une incursion prolongée de l'armée turque aurait des conséquences «terribles» pour la région. «Les conséquences sont terribles. C'est une situation précaire et très dangereuse», a déclaré à Reuters Barham Saleh, un Kurde.

L'état-major turc a indiqué dans un communiqué que cinq autres de ses soldats avaient péri depuis mardi dans cette offensive, portant ses pertes totales à 24 morts. Le PKK affirme de son côté avoir tué plus de 100 soldats turcs, une information qui n'a pas pu être vérifiée.

Dans son communiqué, l'armée turque dit avoir frappé 475 nouvelles cibles, dont des refuges, des installations anti-aériennes, des centres de formation et de commandement. Elle ajoute que les conditions climatiques s'améliorent alors que le début de l'offensive avait été marqué par de fortes chutes de neige dans les montagnes du Kurdistan irakien. Davutoglu a déclaré que la présence du PKK dans le nord de l'Irak ne pouvait plus être tolérée ni par Ankara, ni par Bagdad. «Pour nous, les opérations en cours ne consti-

tuent pas une violation de la souveraineté de l'Irak. C'est exactement le contraire», a déclaré Davutoglu. «C'est le rétablissement de la souveraineté irakienne sur les zones géographiques [où] opèrent des terroristes.»

Mardi, l'Irak a durci le ton, qualifiant l'incursion turque de violation de sa souveraineté et appelant à un retrait immédiat des forces turques.

Ankara se dit engagé dans un combat légitime contre ce qu'elle considère, à l'instar des Etats-Unis, comme une organisation terroriste.

Le secrétaire américain à la Défense Robert Gates, qui rencontrera des responsables turcs aujourd'hui à Ankara, a jugé «très important que les Turcs veillent à ce que cette opération soit aussi brève que possible». «Je veux parler de jours, d'une ou deux semaines à peu près, pas de mois», a-t-il précisé devant des journalistes à New Delhi.

L'état-major de l'armée turque a publié hier des photos de ses soldats dans le nord de l'Irak, où on les voit assis ou marchant dans la neige, ou encore en mission de reconnaissance.

Reuters

## La crise alimentaire s'aggrave en Haïti

GUY TAILLEFER

Les Haïtiens seraient moins préoccupés par les temps qui courent par l'insécurité, qui demeure pourtant un problème grave à Port-au-Prince, que par la cherté de la vie. Les prix de certains produits de base, comme le riz et les céréales, ont apparemment doublé depuis l'été dernier. Une catastrophe pour un pays où la majorité des quelque sept millions d'habitants doit survivre avec moins de deux dollars par jour.

«Depuis le début de l'année, même le kidnapping est relégué au second plan», écrivait la semaine dernière le journal haïtien *Le Nouvelliste*. Le président René Préval, arrivé au pouvoir début 2006 avec la promesse de remettre l'île sur ses pieds, a déclenché un tollé contre lui en déclarant récemment qu'il ne pouvait «pas faire de miracle» et que «nous avons fait ce dont nous étions capables» en matière économique.

La hausse du coût de la vie est largement attribuable à l'augmentation des prix sur les marchés internationaux, notamment de ceux du pétrole.

L'agriculture est dans un état désastreux en Haïti, dont le sol est en proie à une désertification accélérée. Avec le résultat que le pays importe aujourd'hui l'essentiel des produits alimentaires de base. Les trois quarts du riz consommé annuellement dans le pays (320 000 tonnes) et la totalité de la farine (200 000 t) sont importés. Le Programme alimentaire mondial (PAM) vient en aide tous les jours à 800 000 personnes.

«Nous ne reprochons pas au président de ne pas avoir réussi, mais de n'avoir pas voulu essayer d'apporter une solution aux problèmes», a déclaré Himmler Rébu, du Grand Rassemblement pour l'évolution d'Haïti. Les critiques du gouvernement actuel relèvent notamment que les mesures de lutte contre la misère, annoncées en juin 2006 par le premier ministre Jacques-Edouard Alexis, sont totalement restées lettres mortes.

Facteur aggravant: deux cyclones tropicaux ont frappé l'île en novembre et en décembre, détruisant les récoltes de légumes et de bananes plantains. Dans les régions les plus touchées, indique un reportage du journal suisse *Le Temps*, les gens en seraient réduits à manger une sorte de «biscuit» fait de terre mélangée à de l'eau, du sel et de l'huile végétale.

Le Devoir

ITALIE

## Le thème de l'avortement s'impose dans la campagne électorale

ERIC JOZSEF

Trente ans après la bataille pour le droit à l'avortement, les associations féministes italiennes sont de nouveau dans la rue. De Milan à Naples, en passant par Rome ou Bologne, elles se mobilisent pour défendre la loi 194 sur l'interruption volontaire de grossesse. Car, à moins de deux mois des législatives des 13 et 14 avril, la remise en cause de l'IVG est au centre des débats politiques. «Faut-il modifier la 194?» est ainsi devenue une question rituelle des duels télévisés de la campagne.

Moratoire

Au cours des derniers mois, sous l'impulsion du pape Benoît XVI, l'Eglise catholique a accru sa pression contre l'avortement, légalisé depuis 1978 dans la péninsule. Dans ce contexte, le directeur du quotidien ultralibéral *Il Foglio*, Giuliano Ferrara, est parvenu à remettre la question au centre de l'agenda politique. Menant croisade contre «le massacre des innocents», l'ex-porte-parole de Silvio Berlusconi a dans un premier temps proposé de soumettre à l'Organisation des Nations Unies un moratoire sur l'IVG sur le modèle de celui contre la peine de mort, avant d'annoncer sa candidature aux prochaines élections à la tête d'une liste «pro-vie».

Promoteur avec les autres partis de la droite et certaines formations du centre catholique d'une «journée de la famille» à l'automne dernier, Berlusconi s'est déclaré favorable au moratoire. Mais, conscient que le sujet provoque de profondes fissures, il hésite à enfoncer électoralement le cheval de bataille de Ferrara. D'autant que certains élus de sa coalition de droite refusent «d'instrumentaliser la question de l'avortement». «La loi 194 est une loi de progrès et ne doit pas être retouchée», a averti l'ancienne ministre (Forza Italia) Stefania Prestigiacomo.

Aussi, Berlusconi a-t-il rejeté l'hypothèse

d'une alliance électorale avec Ferrara, estimant que le thème de l'avortement «devait rester en dehors de cette compétition électorale».

Mais dans un pays où l'influence de l'Eglise demeure importante, la tentation d'exploiter politiquement les thèmes chers au Vatican reste forte. Depuis quelques jours, les troupes du Cavaliere tirent ainsi à boulets rouges contre l'introduction de la pilule abortive RU 486 en Italie (lire ci-contre) alors que du côté de Walter Veltroni, le candidat du centre gauche, on se présente en ordre dispersé. Le secrétaire du Parti démocrate (PD) doit faire le grand écart entre ses alliés radicaux, fervents défenseurs de la laïcité de l'Etat, et certaines composantes de son parti, comme la sénatrice catholique Paola Binetti qui se déclare ouvertement «pro-vie». «Sur l'avortement, je suis prête à voter avec la droite», a-t-elle affirmé hier. Veltroni s'est au contraire prononcé pour le maintien de la loi 194. Mais pour tenter de désamorcer les tensions au sein du PD, il a dû réaffirmer sa position: «L'idée que des catholiques et des laïques ne peuvent pas cohabiter dans un même parti n'est pas digne d'un pays moderne.»

Offensive

Crédité d'un faible pourcentage des voix, Giuliano Ferrara estime, pour sa part, avoir déjà «gagné les élections»: «L'avortement avait disparu du débat politique depuis trente ans.» Déjà dans le pays, l'offensive «pro-vie» provoque des polémiques. En février, des cliniques romaines ont adopté un document affirmant qu'un «nouveau-né prématuré doit être réanimé», quel que soit son âge et sans demander l'avis des parents. Quelques jours plus tard, à la suite d'un appel anonyme soutenant que les délais légaux étaient dépassés, des policiers étaient intervenus dans une clinique napolitaine pour saisir le fœtus d'une femme qui venait d'avorter légalement.

Libération

EN BREF

## Radar: Américains et Tchèques sont tout près d'un accord

Washington — Washington et Prague sont tout près d'un accord sur le projet de bouclier antimissile américain qui crise la Russie et n'ont plus qu'à résoudre des problèmes «mineurs», ont dit hier le président George W. Bush et le premier ministre Mirek Topolánek. Ce dernier a expliqué que les questions en suspens touchaient à la protection de l'environnement. Il avait dit mardi que l'ensemble des traités sur le bouclier pourraient être signés à l'occasion du sommet de l'OTAN à Bucarest début avril, ou à une date proche. Le bouclier antimissile fait partie des motifs de tensions qui ont suscité ces derniers mois une rhétorique russe aux accents de guerre froide. — AFP

## Les Français jugent sévèrement Sarkozy

Paris — Un Français sur trois (33 %) juge que l'action du président Nicolas Sarkozy va dans le bon sens, 61 % estimant le contraire, selon un nouveau sondage confirmant la chute vertigineuse de la cote de confiance du chef de l'Etat, à moins de 15 jours des élections municipales. Dans ce sondage CSA à paraître vendredi dans l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, le chef de l'Etat perd quatre points de bonnes opinions par rapport à janvier, tandis que les mauvaises opinions augmentent de neuf points. Il s'agit du plus bas niveau de popularité du président de la République enregistré depuis son élection il y a dix mois. — AFP

## Obama: un million de donateurs

Washington — L'équipe de Barack Obama a annoncé hier que plus d'un million de personnes avaient financièrement soutenu sa campagne. A en croire le site Internet de M. Obama, mis à jour automatiquement, plusieurs centaines de nouveaux partisans contribuaient toutes les heures hier à son effort pour décrocher l'investiture démocrate, puis en novembre conquérir la Maison-Blanche. Il y a une semaine, des analystes tablaient sur une collecte de fonds record pour le sénateur de l'Illinois en février, pouvant atteindre 50 millions de dollars — potentiellement le double des sommes déjà énormes attendues dans le camp Clinton, qui annonçait récemment un million de dollars par jour. — AFP

# ÉDITORIAL

## Entourloupettes

Les garderies privées qui ont crié victoire après le jugement rendu cette semaine par la Cour supérieure devraient se garder d'un triomphe trop tapageur. Il n'y a là nul gain pour le libre choix des parents. Le juge a plutôt vu qu'une réglementation boiteuse a ouvert la voie à d'inacceptables entourloupettes cautionnées par des citoyens dépendants d'un réseau rongé par la pénurie.

**O** dieux. Il n'est pas de qualificatif plus seyant pour cet horaire atypique — de 6h à 16h — choisi par ces six garderies privées subventionnées comme le moment idéal pour octroyer les 10 heures de service de garde obligatoires rendues en échange de 7 \$ par jour.

En dehors de ces 10 heures, chers parents, que les choses soient claires: récupérer son rejeton après 16h — et cela même s'il n'a pas eu droit aux 10 heures de service subventionnées — vous place en situation de retard. On vous

demandera d'accepter «l'option des frais de retard» de 12 \$ par jour — 60 \$ par semaine — payée en sus du coût réduit quotidien de 7 \$ par enfant.

Qui donc ces garderies veulent-elles bernier en laissant croire que la majorité des parents peuvent disparaître du travail en plein après-midi pour aller récupérer leur marmaille? Hélas! Les garderies privées qui ont demandé aux parents de signer cette offre de service incongrue et de payer un «retard» bien orchestré ont trouvé une manière — habile? détestable? abusive? — de briser les interdits et de s'adonner gaie-ment à la surfacturation.



Marie-Andrée Chouinard

Voilà que le juge Kevin Downs a entendu les deux parties, épluché la loi, décortiqué les règlements qui s'y rattachent pour conclure que les garderies prétendument fautives avaient opté pour une «tarification pour les services additionnels non subventionnés» qui pouvait certes sembler «abusive» mais qui ne contrevenait en rien au règlement. Vlan!

Domage que le juge se soit accroché au consentement des parents, sans déceler que derrière leur accord tacite à une telle surfacturation se cache tout simplement l'absence réelle d'un autre choix. Pour nombre de parents, la quête d'une place en garderie rime encore avec une périlleuse course à obstacles. Faute de mieux, pourquoi ne pas accepter l'«option des frais de retard»?

Mais le juge n'avait pas sitôt excusé la pratique en apparence douteuse qu'il levait aussi le voile sur le véritable problème: un règlement en totale discordance avec l'esprit de la loi. Celui qui interprète les textes doit-il pallier les failles de la loi? demande le juge, incisif. Le vrai verdict se trouve donc là: le mode de fonctionnement choisi par les garderies respecte la lettre du règlement mais bafoue l'esprit de la loi.

Le plaignant, personnifié par le Procureur du Québec, se retrouve donc Gros-Jean comme devant, soudain affublé du titre de coupable. Coupable d'avoir instauré de grands principes — la conciliation travail-famille, l'égalité des chances, le respect des besoins des parents — mais d'avoir omis de les honorer en s'enfermant dans les virgules de ses règlements.

Faire appel de cette décision, comme l'a décrété hier Québec, risque de mener à une épuisante suite d'interprétations des lois et règlements qui pourrait ne rien changer. C'est pourquoi, comme l'a laissé entendre le ministre de la Famille, Michelle Courchesne, il faut redresser plutôt le règlement bancal — préciser ce qu'est un horaire typique — dans le but d'éviter les tromperies.

Au-delà des textes de loi, il faudra aussi plonger dans le cœur du problème et veiller à accélérer cette universalité rêvée. Si les garderies privées subventionnées pallient le manque de CPE, il y aurait peut-être lieu aussi d'ajuster leur subvention à la hausse. Quand la demande supplante l'offre, la porte est grande ouverte aux abus.

machouinard@ledevoir.com

## Ça va mal finir

**A** streint par le prince de l'Élysée au rôle d'intendant qu'on agite seulement lorsqu'il peut servir de faire-valoir ou que l'on sonne au gré des caprices, des montées de fièvre, voilà que le premier ministre français, par la grâce de sa sobriété, jouit aujourd'hui d'une popularité qui fait de l'ombre à Sarkozy. Fait inusité dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, à l'exception des périodes de cohabitation, la popularité de François Fillon est de 20 % supérieure à celle du président Sarkozy.

Cet écart, énorme il va sans dire, a ceci de bizarre que la désaffection des Français se conjugue presque exclusivement avec la personne Sarkozy. Avec sa manière d'être, d'agir, et non avec l'administration de la chose publique par le gouvernement Fillon. Plus enclin que tous ses prédécesseurs à la personnalisation du pouvoir par l'entremise des médias appartenant à ses amis milliardaires, Sarkozy est aujourd'hui victime de la mise en scène voulue, consciente, de sa vie privée ainsi que de sa propension à annoncer des politiques en lieu et place des ministres concernés par ces dernières. Bref, Sarkozy était et demeure l'agité du bocal.

Cet écart (bis) révèle également un paradoxe: le président sert, en quelque sorte, de paravent au premier ministre alors que traditionnellement c'était l'inverse. Sous de Gaulle, Mitterrand et consorts, le locataire de Matignon servait toujours de fusible dès que la rue s'agitait trop. En clair, le président fixait une ligne, une direction, et arbitrait ensuite entre les uns et les autres. À l'encontre de la culture présidentielle qui a prévalu de 1958 à Jacques Chirac, Sarkozy passe son temps, voire prend un plaisir à s'exposer à tout va, pour ne pas dire quotidiennement. Il ne se passe guère une journée sans qu'il annonce une nouvelle politique, un changement de programme, une modification juridique. Certains se demandent si cette fébrilité ne serait pas attribuable aux gaffes qu'il commet. Comme si l'annonce du jour devait servir à cacher la gaffe d'hier.

Passons sur les gros mots lancés à un quidam lors du Salon de l'agriculture pour mieux retenir qu'au cours des derniers jours, le président a excellé à s'aliéner tous les historiens de France, tous les pédagogues, tous les juristes et surtout tout ce que le pays compte de républicains attachés notamment à la séparation de l'Église et de l'État. Entre l'adoption par un gamin d'aujourd'hui d'un enfant victime de la Shoah, l'affirmation, d'ailleurs imbécile, par sa directrice de cabinet que les sectes du type Église de scientologie ne sont pas un problème en France, la requête effectuée par Sarkozy auprès de la Cour de cassation pour détourner le Conseil constitutionnel, la suppression inattendue des publicités à la télévision publique et autres, tout ce qui vient de l'Élysée depuis quelque temps se dégonfle aussi rapidement qu'un soufflé au fromage.

Résultat net: la grogne s'est installée dans son propre camp. Dernier exemple? Ex-ministre de Chirac, ex-patron de l'UDF, François Léotard vient de publier un pamphlet au titre éloquent avec force de malaise qui traverse tout le pays: *Ça va mal finir*. Le contraire serait étonnant.



Serge Truffaut

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND

### AU TOUR DU BUDGET DU QUÉBEC... LE 13 MARS!



GARNETTE  
2008-02-28

## LETTRES

### Recul de la participation citoyenne?

Un groupe d'experts, présidé par André Bisson, propose que ce soient... des experts qui siègent, dorénavant, de façon majoritaire aux conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux. On n'est jamais si bien servi que par soi-même. Pour M. Bisson, huit des quinze membres devraient être nommés par un «comité de gouvernance» aux pouvoirs immenses. Nous aurions là une formidable concentration du pouvoir entre quelques mains... expertes. Les citoyens n'auraient pas la capacité de gérer adéquatement les établissements, seulement celle de payer les services.

Si c'est le faible taux de participation qui inquiète, pourquoi ne pas tenir les élections dans le réseau de la santé et des services sociaux en même temps que les élections municipales et scolaires, comme cela se fait dans de nombreux pays? Les citoyens sont les experts de la participation, et ils ne demandent pas de jetons de présence, eux.

Jacques Fournier  
 Organisateur communautaire retraité  
 Montréal, le 26 février 2008

### Anglicisation

J'écris ces lignes pour ceux qui doutent encore de l'anglicisation pourtant bien palpable qui a cours à Montréal, tant en raison du statut de subordination de la nation québécoise au régime canadien que de son corollaire, un complexe de colonisé qui afflige et tenaille, me semble-t-il, certains francophones — dont quelques-uns

au PQ, si j'en crois l'actualité récente.

J'ai trouvé hier dans le pare-brise de mon automobile un constat d'infraction de stationnement. Rien de surprenant, direz-vous, surtout si j'ai omis de mettre de l'argent dans le parc-mètre. Peut-être, sauf qu'elle était bilingue.

Qu'on se le tienne pour dit, la ville de Montréal a modernisé ses constats d'infraction. Ils sont désormais d'une présentation impeccable, sur papier glacé, rédigés à la machine, en français sur une page, en anglais sur l'autre.

Après les services automatisés de tout acabit, gouvernementaux et autres (*For English, press nine*), voici maintenant, mesdames et messieurs, la formidable contravention bilingue!

Plus que jamais depuis des décennies, nous envoyons le message que le français, au Québec, est la langue de la seule «communauté culturelle» francophone, dont l'usage et la compréhension ne sont pas nécessaires en dehors de ce groupe, qui n'est qu'une minorité linguistique parmi d'autres dont on attend tranquillement, sans le dire, l'assimilation définitive à l'Amérique anglophone.

N. Payne  
 Montréal, le 27 février 2008

### VLB est-il un monstre?

La couverture médiatique autour de Victor-Lévy Beaulieu me laisse songeur. VLB serait-il un monstre? Parfois, on le croirait, à lire les reportages quasi délirants qu'on lui consacre.

Que dit-il au juste? Qu'aucun parti ne défend présentement l'indépendance du Québec? Que les régions du Québec sont laissées pour compte? Que la vie culturelle québécoise est as-

phyxiée par le pouvoir subventionnaire du faux grand complice fédéral ou par le manque d'intérêt de nos politiciens de tout acabit? Que la langue française bilingue nous conduirait peut-être à former une génération parlant aussi bien la langue française que Jean Chrétien? Pour tout dire, cela est vrai. Que l'ADQ a rejoint une partie importante de l'électorat québécois en misant sur un discours identitaire? Rien de plus vrai aussi, et il faudrait peut-être agir afin d'éviter que cela ne se reproduise lors d'une prochaine élection. Au fond, ce qu'exprime très vertement VLB est aussi l'avis de nombreux Québécois indépendantistes.

Mais où peuvent parler ces gens? Je sais déjà ma courte lettre ouverte destinée aux pou-belles de nos journaux, alors que des lecteurs demandant que l'on fasse taire VLB (n'est-ce pas de la censure?) s'expriment ouvertement dans les tribunes des journaux. Heureusement, VLB a encore la possibilité de parler à cause de son prestige d'écrivain reconnu. Mais cela ne serait-il alors qu'un discours extrémiste un peu dangereux? Et, bien sûr, pour nos médias, Noah Richler et son père, tant qu'à y être, ne sont pas extrémistes... Mais VLB l'est. Ce qu'il dit est extrémiste, selon eux. Il faut en avoir honte. Le rejeter. Afin, sans doute, de le dévaluer. De détruire son rêve et le nôtre d'un pays québécois. Je ne pense pas comme cela: VLB est un monstre surtout pour ceux qui tentent de museler le discours démocratique autour du projet d'indépendance du Québec. Espérons simplement qu'il aura encore le courage de parler malgré tout, car il y en a tant d'autres qui ne parlent plus ou n'osent plus rien dire sur ces questions pourtant fondamentales.

Serge Gauthier  
 La Malbaie, 25 février 2008

## LIBRE OPINION

### Alourdir le fardeau

ou au développement du réseau.

C'est pourtant à Montréal qu'on retrouve le plus d'infrastructures en mauvais état. Comment alors justifier que plus de 50 % du budget soit dédié au développement du réseau? Québec a annoncé qu'il referait l'échangeur Turcot pour 1,8 milliard de dollars et il devra bientôt refaire le boulevard Métropolitain; cela mobilisera une grande partie des sommes. À côté de cela, on réaliserait le pont de l'A-25 pour 350 millions, la «modernisation» de la rue Notre-Dame pour 750 millions et compléterait l'A-30 pour 1,3 milliard. Est-ce qu'on tient tant que cela à compléter un réseau planifié dans les années 1960 à la mode des années 1960?

Pendant ce temps, le ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, essaie de nous convaincre que le Québec respectera les exigences de Kyoto. Fiquée au vif récemment par un article du journaliste du *Devoir* Louis-Gilles Francoeur qui affirmait le contraire, elle s'est sentie obligée d'intervenir pour rappeler que «Québec était plus que jamais déterminé à mettre les bouchées doubles pour lutter contre les changements climatiques».

N'a-t-elle aucune idée de ce que le reste de son gouvernement fait? Sait-elle qu'on continue de dérouler le tapis rouge à l'auto en solo, et ce, spécialement dans les milieux urbains, quitte à défigurer des quartiers historiques fragiles comme Hochelaga-Maisonneuve et Sainte-Marie. Sait-elle que chaque espace qui est gagné par l'automobile résulte en une augmentation du trafic? Que ce trafic produit une grande partie de nos émissions de GES? Et qu'il existe des solutions alternatives complètes dans le dernier rapport de la DSP, intitulé «Le transport urbain, une question de santé»? Les ministères se parlent-ils entre eux?

Continuer à dire qu'on se soucie de nos émissions de carbone quand on vient d'ouvrir la porte à un gigantesque projet de terminal méthanier

— combustible plus propre que d'autres mais néanmoins une énergie fossile —, si ce n'est pas de l'hypocrisie, c'est rire du monde. Et ce n'est rien pour rassurer les citoyens qui ont participé aux consultations publiques sur le projet de la rue Notre-Dame, dont le rapport sera remis au ministère de l'Environnement par l'organisme Convercité dans quelques jours. Qui peut encore douter que le certificat d'autorisation qu'attend le MTQ pour procéder aux travaux sera délivré rapidement, quoi que dise ce rapport?

Certains ministres libéraux se démarquent par leur immense habileté à tordre des bras. On n'a qu'à penser au passage de Jean-Marc Fournier à l'Éducation ou à celui de Claude Béchard à l'Environnement et au Développement durable pour s'en convaincre. Les façons de faire de la ministre Beauchamp semblent maintenant s'inspirer de celles de son prédécesseur. Mais qu'on les aime ou non, ils ont quand même une certaine force qui manque cruellement à la ministre Boulet: car un ministre se doit parfois d'être capable de dire non aux gens de son propre ministère.

Celle qui s'est engagée «à léguer des infrastructures routières de qualité à nos enfants et à nos petits-enfants» n'a pas compris que le lourd fardeau que nous avons déjà à supporter ne devrait en aucun cas continuer à s'élargir. Est-ce que ce sera à la ministre du Développement durable et de l'Environnement de dire non à ces projets d'autoroute dépassés, ou est-ce qu'on peut faire tout de suite notre deuil d'une rue Notre-Dame à échelle humaine, avec tout le potentiel d'accès au fleuve présent ou futur? [...]

Il y a des choix à faire afin d'être cohérents avec nos engagements envers le protocole de Kyoto. Or, si nous n'assistons pas à un quelconque effort en ce sens, les politiciens nous servent par contre une bien belle dose d'hypocrisie. Ne reste plus qu'à observer, et à juger quand le temps sera venu.

## IDÉES

## Angliciser le Québec

EMANUEL DION-GOUDREAU  
ET ROBERTO CAMPEÓN

Montréal

**L**a situation du français au Québec inquiète. Le débat oppose les tenants d'un renforcement de la Charte de la langue française à ceux qui souhaitent favoriser le bilinguisme des Québécois dans le but de faire du Québec un point de rencontre entre les cultures anglophone et francophone. Mais personne n'a jusqu'ici soulevé l'intérêt d'une troisième voie, celle d'une anglicisation portée par un réseau scolaire anglophone unique accueillant tous les jeunes Québécois.

## Reconnaître la défaite

Depuis la Conquête, l'attrait qu'exerce le français sur les nouveaux arrivants n'a jamais suffi à permettre aux francophones de maintenir leur poids démographique au sein de la société canadienne. Majoritaires jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les francophones ne constituaient plus que 29 % de la population canadienne au recensement de 1951. La chute subséquente de la natalité a contribué à accélérer ce déclin, le Canada comptant actuellement presque autant de francophones (22,1 %) que d'allophones (20,1 %). La relégation des francophones canadiens au rang de minorité ethnique est inévitable. Le multiculturalisme prôné par Pierre Elliott Trudeau passera ainsi du statut de politique à celui d'état de fait.

Certes, jamais autant de personnes n'ont parlé français. Cependant, le vieillissement de la population rend inévitable une baisse prochaine de ce nombre. De surcroît, notre poids politique s'amenuise constamment, et Montréal, cœur culturel de la francophonie canadienne, s'anglicise graduellement, sans que des mesures en faveur du français puissent réellement inverser cette tendance.

## Le Québec coupé de Montréal

L'anglicisation de Montréal, sans celle des régions, imposera un retour à la situation qui prévalait dans le Québec d'autrefois. En effet, ce déclin du fait français s'opère de façon asymétrique; marqué à Montréal, il est presque inexistant dans le reste du Québec. Puisque Montréal constitue le principal point d'arrimage du Québec au monde, la locomotive de son économie, le lieu de vie et de travail de ses professionnels, artistes et chercheurs, nous verrons inéluctablement un retour à la situation qui prévalait dans le Québec d'autrefois. Parler français ne sera plus qu'une manifestation de repli sur soi, fruit d'une stratégie de survie anachronique, un facteur d'isolement et un frein à la réussite économique.

A cette «louisianisation» qui attend les Québécois des régions, la mise en place d'un enseignement uniquement en anglais constitue toutefois une solution. Le maintien d'un réseau scolaire en français favoriserait en effet indûment les jeunes Montréalais, qui, étant plus naturellement bilingues que leurs concitoyens des régions, bénéficieraient seuls des opportunités offertes par notre métropole anglicisée. Un système scolaire anglophone éviterait ainsi une discrimination basée sur l'origine géographique, en accord avec les valeurs québécoises de justice sociale et d'équité interrégionale.

## Un renouveau culturel

Au-delà de ce constat, il convient cependant de voir en quoi l'anglicisation peut être l'occasion d'un renouvellement radical de la culture québécoise, porteur d'un épanouissement sans précédent. Évidemment, l'anglicisation du réseau scolaire déboucherait sur celle de la société tout entière. Toutefois, à force de constamment présenter l'anglicisation sous le seul angle de l'abandon d'un héritage linguistique, on en vient à oublier les avantages, pourtant bien réels, que tirerait l'expression culturelle québécoise de ce processus.

Adopter l'anglais, ce serait préférer une langue parlée au sein d'une multitude de nations dynamiques et influentes, et dont les locuteurs admettent volontiers la multiplicité des accents et des usages. [...]

En optant pour la *lingua franca* contemporaine, nous épouserions aussi une langue qui, solidement ancrée en terre d'Amérique, serait plus à même de décrire notre réalité. La langue populaire permet certes depuis longtemps aux Québécois de penser et de dire leur réalité, mais elle demeure incompréhensible pour les autres francophones. L'anglais, dont la norme est actuellement nord-américaine, nous offrirait cette même possibilité, tout en nous évitant le risque de créolisation et l'isolement que celle-ci entraîne dans le cadre francophone. En s'affranchissant d'une langue qui confine au repli, les Québécois pourraient enfin s'épanouir pleinement et se voir participer activement à l'essor du monde anglo-saxon, qui concentre depuis longtemps les plus grands scientifiques, intellectuels et artistes de la planète.

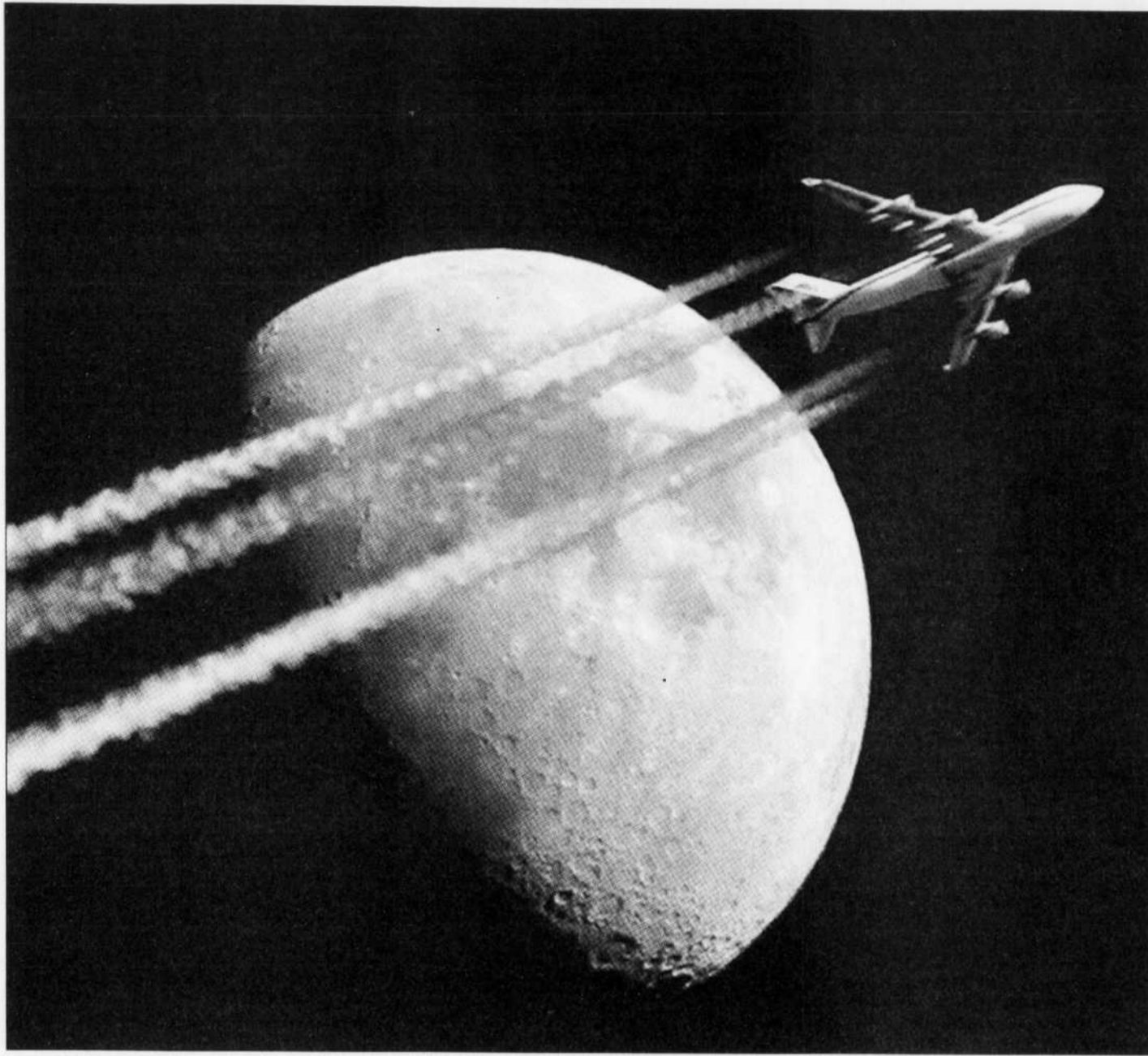
## Un projet collectif

L'anglicisation de la société québécoise, assurée par l'instauration de l'éducation obligatoire en langue anglaise pour tous les jeunes Québécois, ne se ferait certes pas sans heurts. Il est en effet bien difficile d'abandonner le chemin qui est depuis longtemps le nôtre afin d'en emprunter un qui, recelant les plus grandes promesses, n'en demeure pas moins marqué d'une négation de ce que nous sommes aujourd'hui.

En refusant par deux fois de se donner un pays, et ce, dans un contexte où les retombées des mesures d'aménagement linguistique seront toujours insuffisantes, les Québécois ont déjà plus ou moins consciemment fait le choix de l'anglicisation. Ils peuvent dès lors assumer ce choix et ainsi profiter rapidement des bénéfices de son plein accomplissement, ou persister dans la voie, laborieuse et tortueuse, de l'anglicisation par inerte.

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères, ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique.



MARCUS BRANDT AGENCE FRANCE-PRESSE

Les plus fortes augmentations d'émissions de gaz à effet de serre ont été constatées dans les domaines de l'énergie et des transports.

## Développement durable: l'impasse économique

JEAN-FRANÇOIS BLAIN

Analyste dans le secteur de l'énergie et étudiant aux cycles supérieurs en sociologie à l'UQAM

**L**e concept de développement durable, d'abord appelé au début des années 1980 développement «soutenable», fut défini en 1987 dans le rapport intitulé *Notre avenir à tous* de Mme Gro Harlem Brundtland, alors première ministre de Norvège et présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement: «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

Au cours des deux dernières décennies, la progression rapide des connaissances scientifiques, largement stimulée par les problématiques environnementales liées à l'évolution du climat, a mené à des constats accablants:

■ L'augmentation des concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère terrestre résultant de l'activité humaine, surtout la combustion des énergies fossiles, a atteint en un siècle des niveaux équivalents ou supérieurs à ceux s'étant développés antérieurement sur plusieurs dizaines de milliers d'années lors des plus intenses épisodes de réchauffement de l'atmosphère terrestre;

■ si rien n'est fait pour freiner et inverser cette progression des émissions de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre (GES) qui se poursuit et s'emballent, le réchauffement climatique planétaire s'accroîtra, provoquera des impacts environnementaux d'une intensité sans précédents et mettra en péril la survie d'un nombre croissant d'espèces, dont l'espèce humaine.

## Objectifs atteints?

La validation récente de ces constats par la communauté scientifique internationale a suscité la création de mécanismes de concertation politique et la signature de traités internationaux — dont le plus connu est le Protocole de Kyoto — établissant des objectifs en matière de réduction des émissions de GES. Elle a également résulté en la constitution de groupes d'experts scientifiques, notamment le Groupe international sur l'évolution du climat (GIEC), placé sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Or, en dépit des progrès des connaissances scientifiques, de leur diffusion publique, de la sensibilisation de la communauté politique internationale et de la ratification de traités, la plupart des pays signataires du Protocole de Kyoto n'atteindront pas d'ici 2012 les objectifs de réduction des émissions de GES mis de l'avant dans les années 1990. Au contraire, les rapports les plus récents du GIEC établissent que les émissions globales de GES ont augmenté de 70 % entre 1970 et 2004 (de 28 % entre 1990 et 2004), passant de 28,7 à 49 gigatonnes de dioxyde de carbone équivalent (GtCO<sub>2</sub>-eq) par année. Durant cette période, les plus fortes

augmentations sont attribuables aux secteurs de l'énergie (145 %) et du transport (120 %).

Ces rapports établissent également, avec un haut degré de consensus s'appuyant sur de forts éléments de preuve scientifiques, que les émissions globales de GES continueront d'augmenter au cours des prochaines décennies, mais que cette progression peut être freinée et le niveau des émissions stabilisé, à condition que des changements technologiques et des mesures de régulation économique soient rapidement mis en œuvre de façon concertée à l'échelle internationale.

## Alors, qu'est-ce qui fait obstacle?

Les défis auxquels est aujourd'hui confrontée l'humanité dépassent largement la seule problématique du réchauffement climatique. Celle-ci n'est que leur cristallisation la plus radicalement évidente, leur manifestation la plus urgente et immédiate. Car le concept de développement durable soulève également des questions beaucoup plus profondes sur la viabilité même du modèle de développement préconisé par l'humanité et son adéquation à la disponibilité des ressources planétaires. Les GES s'interposent en quelque sorte, tel un écran opaque, entre l'homme et son miroir, privant l'un et l'autre de leur réflexion et le premier de sa réflexivité.

En somme, en dépit de l'urgence extrême, les exigences et contraintes environnementales actuelles sont systématiquement confrontées aux visées expansionnistes et hégémoniques de l'économie de marché capitaliste, sans perspectives de réconciliation sur le plan politique. Comment expliquer cet état de fait, sinon en rappelant que, d'une part, l'économisme néolibéral se drapait de vertus environnementales sans y prêter foi et que, d'autre part, l'écologisme libéral multiplie les propositions de solutions cosmétiques, elles-mêmes inspirées des fondements de l'économie classique, sans remettre pour autant en question une «croissance» devenue insoutenable?

Au demeurant, l'un et l'autre se présentent comme la finalité d'un ordre social incontournable, tentant de se l'associer en exclusivité, alors qu'en pratique, économie et écologie ne sauraient être justement établies et réconciliées qu'à titre de moyens assujettis à la réalisation d'un projet social commun.

De cette impasse politique résulte une fracture et une tension croissantes entre la société civile et l'État, la première se rabattant par dépit sur des formes d'association communautaires et locales plutôt que républicaines, le second incarnant de plus en plus des valeurs individuelles, celles du libre marché, abdiquant son rôle de dépositaire de l'intérêt collectif. Ainsi, les individus et groupes ne s'engagent plus envers les institutions communes que si cela sert leurs intérêts particuliers. À l'inverse, l'État ne s'engage plus envers eux que si cela conforte son propre pouvoir, sert ses propres intérêts.

## Un État «libéral»

C'est précisément cette transposition de la logique de marché dans la gestion des affaires pu-

bliques — et son corollaire, la corruption des mœurs politiques — qui compromet la mise en œuvre du développement durable. Si l'idéal démocratique des sociétés modernes semble reculer à l'infini, c'est parce que son institution centrale, l'État de droit, assure d'abord le droit de propriété, le droit privé de l'abus, de l'appropriation, de l'accumulation et de l'usage exclusifs.

Cette logique économique se reflète parfaitement dans la définition du concept de «développement durable» qui sous-tend la stratégie énergétique du gouvernement du Québec. Celui-ci est d'abord présenté sous l'angle de la vertu, puis aussitôt assujettit aux impératifs de développement économique.

«Le concept de développement durable vise la conciliation, voire l'arbitrage, entre les dimensions sociale, environnementale et économique pour la satisfaction des besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Dans le secteur de l'énergie, l'application du concept de développement durable se traduit par la recherche de l'équilibre entre la satisfaction des besoins énergétiques essentiels au développement économique et social et les effets sur l'environnement.» (Gouvernement du Québec, 2004, *Le Secteur énergétique au Québec*. Contexte, enjeux et questionnements, MRNFP, p. 52.)

Ce qui ressort effectivement de cette définition, c'est que:

- le développement durable, en matière de stratégie énergétique, est nécessairement tributaire des impératifs de croissance économique;
- tout projet social est indifféremment associé à ce modèle de croissance économique;
- accessoirement, les effets sur l'environnement — placés en opposition aux impératifs économiques et sociaux confondus — pourront faire l'objet de mesures d'atténuation.

## Impératifs de croissance

On comprend mieux, ainsi, pourquoi le «développement durable» est présenté politiquement comme un concept, et non pas comme un principe susceptible d'être juridiquement contraignant. Dans une telle perspective, le progrès social et humain ne saurait être considéré autrement que par la poursuite de la croissance...

L'État étant devenu le dépositaire et le maître d'œuvre de la logique du marché, son objectif premier consistera alors à faire prévaloir «ses» impératifs de «croissance» économique contre, si nécessaire, toute autre considération. S'il faut pour cela imposer cette même logique à ses ministères et organismes subalternes, inféoder ses propres institutions, court-circuiter ses processus démocratiques, il le fera.

En prime, leur interposition lui évitera d'avoir à justifier ses orientations, de révéler ses véritables motivations et, le cas échéant, d'en payer l'odieux ou d'en payer le prix politique. Ces «coûts» politiques seront ainsi «évités», «externalisés», car l'État libéral, pour imposer plus sûrement la logique marchande, s'en sera également inspiré en prenant soin de se dissimuler, par exemple, derrière un CRTE ou une Régie de l'énergie bien émasculés.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet) Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Roux-Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gagneau (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (titres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique : Gérard Bercube (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Bazzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Emille Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction); La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécil (Québec), Monique Bherer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Pasquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Monon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Pronon, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## MAROIS

« Identifier les besoins qui existent au Québec n'est pas faire preuve d'arrogance. C'est à la ministre de refaire ses devoirs. »

SUITE DE LA PAGE 1

de façon « irresponsable ». « C'est à elle de refaire ses choix, de rétablir ses priorités. [...] Je ne porterai pas l'odieux de mauvaises décisions », a affirmé le chef péquiste.

Une heure plus tôt à Québec, la ministre Jérôme-Forget a lancé un énième appel à la collaboration de tout le monde pour parvenir à un accord d'ici dimanche prochain. Cette date butoir pourrait être déplacée de quelques jours, mais la ministre a laissé savoir que la rédaction du discours ainsi que la traduction et l'impression des documents prenaient plusieurs jours.

« Ce n'est pas le temps de faire des effets de toge, ce n'est pas le temps de faire des grandes annonces de milliards de dollars », a prévenu Mme Jérôme-Forget.

Dans le sprint final des négociations entre le gouvernement et les deux partis d'opposition, les enclaves continuent de monter. Chacun des partis cherche à se positionner, posant ses exigences mais ne déviant pas le but véritablement recherché : remanier le budget pour répondre aux besoins de la population ou forcer le déclenchement d'élections. L'année dernière, le jeu politique s'était déroulé après le dépôt budgétaire et avait donné lieu à un véritable psychodrame. Pour éviter la même foire d'empoigne, la ministre des Finances a choisi cette année de discuter avec l'Action démocratique du Québec et le PQ avant de présenter le budget. Mais les pourparlers ne sont vraisemblablement pas faciles.

« L'arrogance n'a pas sa place dans la démarche actuelle. Il faut être modestes, il faut être parlables, il faut être ouverts », a fait valoir Mme Jérôme-Forget.

La modestie, c'est le fin mot de l'affaire; le budget devra être modeste. Selon la ministre, les trois partis à l'Assemblée nationale sont « dans le même bateau ». Cela ne fait qu'un an qu'un gouvernement minoritaire a été élu et c'est « la cohabitation » qui est la règle. « C'est ça que les citoyens ont voulu », a-t-elle avancé.

L'ADQ a réclamé la semaine dernière que le gouvernement mette en place un programme d'allocation pour les enfants ne bénéficiant pas de place de garderie à 7 \$ par jour. Pour chaque enfant, les parents recevraient 100 \$ par semaine. Hier, c'était au tour de Pauline Marois de faire connaître les exigences de son parti qui touchent la famille, l'éducation et l'économie.

Mme Marois n'a pas voulu chiffrer ses demandes, mais elle a reconnu que cela « dépasse largement les 200 millions ». En fait, ajouter des places en garderie, devancer l'abolition de la taxe sur le capital et aider le secteur forestier, cela exigerait quelque 800 millions. Mme Marois qualifie de fermes ses demandes mais se dit toutefois consciente que tout ne peut pas être « réglé tout d'un coup ».

« Identifier les besoins qui existent au Québec n'est pas faire preuve d'arrogance. C'est à la ministre de refaire ses devoirs », a-t-elle fait valoir.

La ministre des Finances n'en démontre toutefois pas compte tenu du ralentissement économique, les deux partis d'opposition devront remettre à plus tard leurs demandes onéreuses. Avec une prévision de croissance révisée à 1,5 %, des revenus de 500 à 700 millions en moins pour la prochaine année, le gouvernement ne dispose plus que d'une marge de manœuvre de 200 millions, a-t-elle réitéré, une fois la hausse normale des dépenses — la croissance des coûts de système, dans le jargon du Conseil du trésor — assumée pour la santé et l'éducation. Elle a invité les partis d'opposition à limiter le coût de leurs demandes à cette somme.

Mme Jérôme-Forget a rappelé qu'un ralentissement économique, « ça peut durer une année seulement, ça peut durer deux ans ». « Essayons d'éviter de prendre des engagements à long terme. Il sera toujours temps l'an prochain, si la situation s'améliore, de venir finalement faire d'autres propositions plus séduisantes aux citoyens. »

La ministre a évoqué l'importance de présenter « un budget de la prudence et de la discipline », sans quoi le Québec se retrouverait dans « une situation précaire ». Elle se refuse à décréter quelque hausse d'impôt que ce soit, ce qui aurait pour effet, selon elle, de restreindre le pouvoir d'achat des Québécois, une mesure contre-productive en période de ralentissement.

De même, Monique Jérôme-Forget a rejeté l'idée de devancer l'abolition de la taxe sur le capital, prévue en 2010, car il faudrait compenser le manque à gagner par une augmentation de la taxe de vente du Québec (TVQ). Ce n'est pas « la bonne recette » pour le moment, arguait-elle. En période de ralentissement, ce sont les consommateurs « qu'on veut actuellement protéger ».

Le Devoir

## Rectificatif

La Fondation des bourses du millénaire, qui sera abolie progressivement à partir de 2009, sera remplacée par un programme de subventions aux étudiants et non par un programme de prêts, comme nous l'écrivions dans l'article « Des prêts aux étudiants remplacent les bourses du millénaire », publié en page A 5 de notre édition du mercredi 27 février 2008 consacrée au budget fédéral. Nos excuses pour cette erreur.

## Article coupé

L'article « Commission d'équité salariale: les centrales syndicales ont été séduites par la présidente », publié dans Le Devoir du mercredi 27 février en page B 3, a vu sa dernière phrase malencontreusement amputée de quelques mots. Sa version complète est la suivante: « Louise Chabot [première présidente de la CSQ] a aussi mentionné la difficulté, pour la CES [Commission d'équité salariale], de rejoindre les personnes analphabètes — c'est une personne sur trois au Québec — ainsi que les femmes immigrantes. » Toutes nos excuses.

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dans la cause, les produits ou les services pouvant intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimeries Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 6112, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Licence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## DION

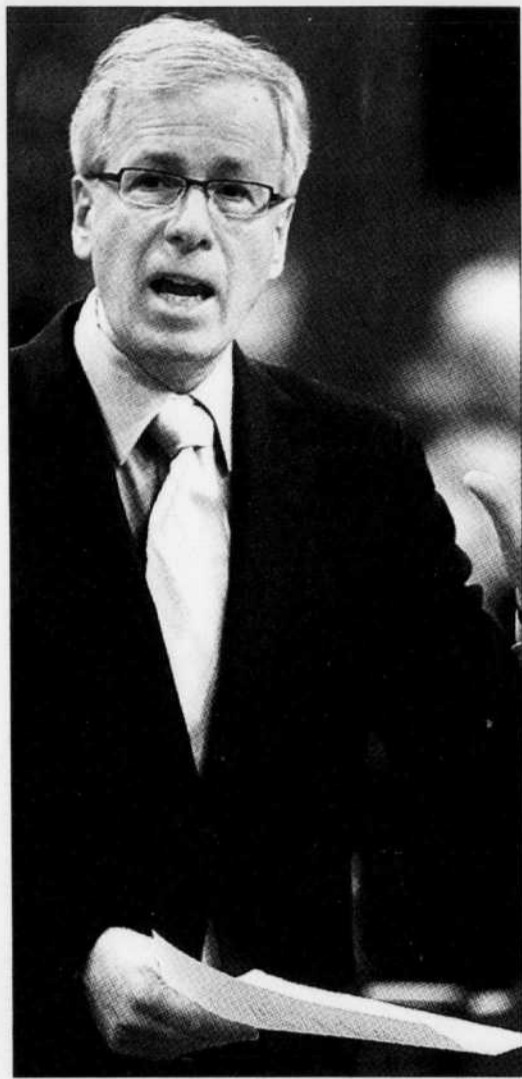
SUITE DE LA PAGE 1

plutôt agressif, les dénonciations du budget. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a une incohérence entre le discours et le geste posé. Les Anglais disent: "He doesn't walk the talk." De son côté, Jack Layton estime que les libéraux ont eu peur de la défaite électorale. « C'est évident que les libéraux et M. Dion mettent en avant leurs propres emplois [de députés] au lieu, par exemple, des emplois des travailleurs, qui sont en train de perdre le leur. » M. Layton croit que les électeurs se rebelleront contre un parti qui permet à Stephen Harper de procéder avec son ordre du jour conservateur. Son lieutenant politique au Québec, Thomas Mulcair, en a rajouté. « Il y a des gens qui ont jadis voté pour le Parti libéral du Canada qui commencent à être terriblement gênés et ils vont donner leur appui au NPD parce que nous, au moins, on a des positions claires sur un ensemble de dossiers qui affectent les familles dans leur vie de tous les jours. »

## Un vote assuré

Le premier vote sur le budget aura lieu ce soir. Il portera, comme la procédure parlementaire le veut, sur un sous-amendement présenté par le Bloc québécois stipulant que les surplus budgétaires aient dû être utilisés pour aider les travailleurs, les personnes âgées ou encore pour financer l'éducation postsecondaire. La Chambre devra ensuite se prononcer sur l'amendement libéral, qui a la même valeur qu'un vote de confiance. Son libellé, selon lequel le budget contient « quelques initiatives qui tentent d'imiter la politique sensée et intelligente du Parti libéral » mais « démontre, comme le NPD, une absence de prudence fiscale », fait sourire par son ingénuité. Cet amendement devra être défait par la Chambre des communes pour que le gouvernement puisse rester en poste.

On ignore encore si les libéraux resteront une fois de plus assis sur leur siège parlementaire au moment du vote final sur le budget lui-même ou s'ils voteront contre tout en s'assurant d'être en nombre insuffisant pour renverser le gouvernement de Stephen Harper. « Nous trouverons une façon de ne pas renverser ce gouverne-



Stéphane Dion

REUTERS

ment tout en exprimant notre mécontentement», s'est borné à dire M. Dion. Les libéraux occupent à l'heure actuelle 93 sièges à la Chambre des communes, contre 126 pour les conservateurs, 49 pour le Bloc et 30 pour le NPD.

La plupart des libéraux ont salué la décision de leur chef de ne pas provoquer une bataille électorale dans cette situation. Le sénateur David Smith, par exemple, grand et influent argentier du Parti libéral, se réjouissait. « Il la provoquera lorsqu'il pensera que nous sommes en mesure de gagner. C'est une décision stratégique. Nous ne leur [les conservateurs] offrirons pas les élections qu'ils désirent sur un plateau d'argent. Je crois qu'il a pris la bonne décision. Nous sommes prêts. Serons-nous encore plus prêts dans quelques semaines? Oui. Mais nous sommes prêts. »

M. Smith s'était fait remarquer en déclarant publiquement le week-end dernier que le PLC n'était pas prêt à aller en campagne électorale, un aveu candide que certains avaient trouvé démolissant pour les militants. « Nous avons fait beaucoup de progrès en deux semaines », a dit M. Smith hier pour expliquer cette apparente contradiction.

Stéphane Dion a joué aussi la carte de la stratégie. « Nous choisirons notre moment et ce pourrait être n'importe quand », a-t-il dit à la sortie de la réunion de son caucus. « Ce gouvernement ne mérite pas la confiance des Canadiens. Il faut le remplacer et nous choisirons notre moment. J'ai dit cela en décembre et je le répète aujourd'hui. »

## Le Bloc a sauvé ses sous

Les élections évitées, les partis politiques ont donc remis, pour l'instant du moins, leurs préparatifs électoraux. Au Bloc québécois, par exemple, les photos officielles du chef avaient été prises. Mais M. Duceppe s'est félicité que les derniers préparatifs coûteux, comme l'impression des affiches et la transformation des autobus de campagne, n'avaient pas été mis en branle. « On n'a pas actionné le bouton », a-t-il dit. La dernière fausse alerte électorale de mai 2005 avait coûté près de 600 000 \$ au Bloc québécois. « On ne l'a pas fait. Ça n'a rien coûté cette fois. »

Le Devoir

## GUILDE

SUITE DE LA PAGE 1

En effet, la Loi sur le statut de l'artiste prévoit qu'un artiste indépendant doit être représenté par des associations professionnelles négociant son salaire et ses conditions de travail.

Or, il y a cinq ans, la Guilde, qui représente plusieurs musiciens de cabanes à sucre, s'était heurtée au refus de ce musicien amateur qui craignait de perdre ces prestations de soutien une fois la belle saison venue. La Guilde avait alors saisi la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs (CRAAP), un tribunal administratif qui avait conclu que M. Veillette répondait à la définition d'artiste indépendant.

Or le dernier jugement vient confirmer une décision de la Cour supérieure qui avait renversé celle de la CRAAP et conclut que l'accordéoniste, embauché par un seul employeur, n'était pas un travailleur indépendant et qu'il n'avait donc pas à tomber sous la coupe de la Guilde des musiciens.

Hier, le président de la Guilde des musiciens du Québec, Luc Fortin, a minimisé l'impact de ce nouveau jugement défavorable. « À notre avis, il y a très peu de musiciens qui sont dans cette situation. Ça n'ébranle pas notre juridiction dans le monde du spectacle. Il s'agit vraiment d'un cas à part qui est devenu une grosse histoire quand l'ADISQ et les producteurs de télévision s'en sont mêlés », a-t-il soutenu hier.

Ce qui n'empêche pas la Guilde de songer sérieusement à porter l'affaire devant la Cour suprême et de poursuivre une saga judiciaire qui n'en finit plus. « On va prendre le temps d'étudier sérieusement la portée du jugement. Est-ce que nous ferons appel? C'est tout à fait envisageable », a commenté M. Fortin.

En effet, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) et les producteurs de films et de télévision sont devenus parties intéressées à cette affaire, prônant eux aussi une définition restrictive du statut de l'artiste. Au contraire, la Guilde a toujours tenté d'étendre la portée de la loi sur le statut de l'artiste.

Luc Fortin argue que la représentation de M. Veillette par la Guilde n'aurait en aucun cas obligé ce dernier à renoncer à des prestations d'assurance-emploi mais aurait plutôt assuré que son employeur contribue à une caisse de retraite. Payé 700 \$ par semaine pour réchauffer l'ambiance de la cabane à sucre Chez Danny, Mario Veillette s'est toujours dit très satisfait de ses conditions de travail.

« C'est devenu une bataille legaliste. Il faudrait peut-être se demander ce que les producteurs de spectacles et de films ont intérêt à défendre là-dedans », a souligné M. Fortin.

Hier, l'ADISQ n'a pas rappelé Le Devoir. Ce litige s'ajoute à plusieurs autres ayant opposé ces dernières années la Guilde à certains musiciens, très critiques envers l'attitude farouchement corporatiste du syndicat.

Le Devoir

## CONSOMMATEUR

objets culturels, c'est peut-être un simple prolongement de la surconsommation dans le cocon avec écran, cinéma maison, CD, livres, etc.»

Qu'est-ce que la surconsommation, alors? « On peut et on doit commercer et consommer, on s'entend », répond Benoît Duguay, professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, auteur de *Consommation et luxe. La voie de l'excès et de l'illusion* (Liber). « Il faut tout de même s'interroger sur l'accumulation démesurée des biens, sur les écarts par rapport à la normalité. Chacun peut définir son ordinaire. Mais qui a besoin de 3000 livres chez lui? »

Heu... personne. Benoît Duguay revient sur la question de l'image de soi, sujet de son premier livre (Liber, 2005). « La notion du plaisir demeure fondamentale. La pub de L'Oréal dit: "Je le veux bien." Elle résume le problème. Chacun veut maintenant se faire plaisir. Pour certains, le luxe culturel est source de plaisir, par la quantité et l'accumulation. Les livres, pour revenir sur ce sujet, peuvent être empruntés à la bibliothèque. Si un érudit en accumule des milliers, c'est donc aussi pour se distinguer par snobisme. »

Merci bien... La professeure de l'UL introduit une distinction avec l'achat compulsif, son principal sujet d'étude. Ce dernier comble un manque sur le plan affectif, un vide, quoi, tandis que la surconsommation remplit bien au-delà des besoins de base. « Surconsommer, c'est consommer en grande quantité des choses inutiles dont la production dilapide des ressources et dont le rejet, après s'en être fatigué, alimente les dépotoirs », propose Mme Lachance.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, dès le début de *Das Kapital*, Karl Marx prophétisait que la richesse des sociétés capitalistes s'annonçait comme « une immense accumulation de marchandises ». La question technique ne peut pas non plus être évitée. La culture maintenant liée à l'informatique semble particulièrement affectée par l'obsolescence planifiée. Cette mort programmée des choses, tant décriée par les écologistes et les marxistes, fait par exemple en sorte que la moyenne de vie d'un ordinateur dépasse maintenant à peine les trois ans.

« Les téléviseurs subissent aussi une importante et constante révolution, note le professeur Duguay. Les

écrans plats de plus en plus grands, la haute définition et les chaînes stéréo sophistiquées ont transformé la télé en cinéma maison. Le terme seul fait peur. Chacun va bientôt avoir un cinéma dans son affreuse maison-château? »

Quand même. Si la surconsommation culturelle s'avère un prolongement de la surconsommation généralisée, ne jouit-elle pas d'une sorte d'aura particulière? « J'oserais dire que oui », répond la professeure Lachance. « Entre quelqu'un qui surconsomme des vêtements, par exemple, et un autre des livres, on trouvera peut-être que l'un est plus superficiel que l'autre. Toutefois, ce n'est pas aussi simple: si quelqu'un surconsomme les deux? Et ça dépend aussi de qui juge la situation: un intellectuel ou...? »

La poutre et la paille, encore une fois. Dans *Le Devoir* récemment, un marin québécois qui participera cet été à une régata vers Saint-Malo osait une sortie contre notre société de l'avoir. « Les gens ont la liberté de consommer, disait-il. Quand l'es dans l'engrenage de la consommation, tu ne crées rien. » Il y opposait son propre « rêve » en voie de construction sous la forme d'un beau voilier d'un demi-million de dollars, mais « bon pour une seule course ». A elles seules, les voiles épiphémères, ultralégères et ultrarapides, coûteraient 100 000 \$.

« De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins », rêve une célèbre formule communiste qui pourrait devenir le nouveau mot d'ordre de l'hypercapitalisme... Benoît Duguay n'est pas marxiste. Il ne jette pas la pierre au marché. Il ne prend pas pour la simplicité volontaire. Il ne s'en prend finalement qu'aux excès.

« La machine s'emballa et ne semble pas prête de s'arrêter, dit-il. Nous sommes entrés dans l'ère de l'hyperconsommation, y compris de la culture. [...] Dans ce système, il y a ceux qui vendent et ceux qui achètent. Il faut les analyser en tandem et comprendre que la consommation responsable doit aller de pair avec la production responsable. Il faut aussi savoir sortir du cercle infernal, par exemple par le don et le partage. On peut donner son argent au lieu d'acheter un CD. Et le conseil vaut aussi pour plein d'autres achats... »

Le Devoir

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390